

UNIVERSITÉ PARIS, SCIENCES & LETTRES

---

**Charlie Lézin**

*Diplômé de master*

# Ce qui ne se dit pas

Candidats et professions de foi aux élections législatives en  
Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, 1958-1981



Mémoire pour le diplôme de master  
« Humanités numériques et computationnelles »

2025

## Résumé

L'enjeu de ce mémoire est double. Il s'agit d'abord de faire la sociographie des candidats aux élections législatives dans deux départements, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, au début de la V<sup>e</sup> République (1958-1981). Ce premier travail ouvre la voie à une analyse logométrique et computationnelle du discours de ces candidats au sein de leurs professions de foi, en reliant celui-ci aux différentes variables et spécificités mises à jour par la sociographie. Plus spécifiquement, au-delà des contenus programmatiques, ce sont les choix (ou les non-choix) discursifs et paradiscursifs des locuteurs - à travers ce qui est mis en avant, sous-entendu ou omis - qui retiennent ici notre attention.

**Mots-clés :** politique ; élections ; candidats ; sociographie ; humanités numériques ; logométrie ; discours ; profession politique

**Informations bibliographiques :** Charlie Lézin, *Ce qui ne se dit pas. Candidates et professions de foi aux élections législatives en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, 1958-1981*, mémoire de master 2 « Humanités numériques et computationnelles », dir. Julian Mischi et Thierry Poibeau, Université Paris, Sciences & Lettres, 2025.

## Abstract

The objective of this thesis is twofold. First, it seeks to establish a sociographic profile of the candidates in the legislative elections in two departments, Eure-et-Loir and Loir-et-Cher, at the beginning of the Fifth Republic (1958–1981). This initial work paves the way for a logometric and computational analysis of the candidates' discourse in their campaign manifestos, linking it to the various variables and specificities revealed by the sociographic study. More specifically, beyond programmatic content, the focus here is on the discursive and paratextual choices (or non-choices) of the speakers—through what is emphasized, implied, or omitted.

**Keywords :** politics ; elections ; candidates ; sociography ; digital humanities ; logometry ; discourse ; political profession

**Bibliographic Information :** Charlie Lézin, *What goes unsaid. Candidates and Campaign Manifestos in the Legislative Elections in Eure-et-Loir and Loir-et-Cher, 1958–1981*, M.A. thesis in “Digital and Computational Humanities,” dir. Julian Mischi and Thierry Poibeau, Université Paris, Sciences & Lettres, 2025.

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>1</b>
<b>Abstract</b>	<b>1</b>
<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1 Sociographie des candidat · es</b>	<b>11</b>
1.1 Candidats, candidatures, et profession de foi . . . . .	14
1.2 Les propriétés sociales des candidats . . . . .	15
1.2.1 L'âge des candidats . . . . .	16
1.2.2 Une poignée de candidates . . . . .	17
1.2.3 Professions et catégories socioprofessionnelles . . . . .	18
1.3 L'ancrage territorial. Effets de lieu . . . . .	25
1.3.1 Localiser le discours . . . . .	25
1.3.2 Anchorage local et parachutage . . . . .	26
1.4 Étiquettes, partis et nuances des candidats . . . . .	28
<b>2 Discours et paradiscours des professions de foi</b>	<b>31</b>
2.1 Présentation du corpus . . . . .	31
2.1.1 Structure des documents . . . . .	32
2.2 Mots et lemmes des professions de foi . . . . .	34
2.2.1 Adresse aux électeurs . . . . .	37
2.2.2 Textes et contextes électoraux . . . . .	38
2.3 Similarités et distances du discours . . . . .	39
2.4 Détection des entités nommées : organisations, lieux, personnes . . . . .	43
2.4.1 Mentionner des personnes : le moi, l'allié ou l'adversaire . . . . .	44
2.4.2 Déetecter les sigles à partir des expressions régulières . . . . .	45
2.4.3 Guerre, résistance et décorations . . . . .	45
2.5 Se présenter, présenter le programme . . . . .	46
2.5.1 Auto(biographies) . . . . .	46

2.6 La non-présentation de soi . . . . .	50
<b>3 Les candidats et leurs discours en situation</b>	<b>53</b>
3.1 Les orages de mai . . . . .	53
3.2 Biographies et trajectoires électoralas intersectées . . . . .	55
3.2.1 Avant la campagne . . . . .	58
3.3 Déroulement de la campagne 1968 dans la 3 <sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher	58
3.4 Étiquetages et réétiquetages . . . . .	59
3.5 Sous-entendus de campagne . . . . .	60
<b>Conclusion</b>	<b>62</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>64</b>
3.5.1 Listes des candidats aux élections législatives du ministère de l'Intérieur (1958-1981) . . . . .	68
3.5.2 Sitographie . . . . .	69
3.5.3 Fonds d'archives . . . . .	69
<b>Annexes</b>	<b>72</b>
<b>Table des figures</b>	<b>80</b>

# Introduction

« **L**a duplicité structurelle d'un discours politique qui vise à la fois le grand public des électeurs et le public restreint des concurrents trouve sa limite dans ce que la tradition révolutionnaire de l'URSS appelait la "langue d'Ésope", ce langage indirect auquel les révolutionnaires avaient recours pour échapper à la censure tsariste, et qui réapparaît dans le parti bolchevik, à l'occasion du conflit entre les partisans de Staline et ceux de Boukharine, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'éviter, par "patriotisme de parti", que les conflits à l'intérieur du Politburo ou du Comité central ne filtrent au-dehors du parti : masquant sous une apparence anodine une vérité cachée que "tout militant suffisamment cultivé" sait déchiffrer, il peut faire l'objet, selon ses destinataires, de deux lectures différentes. » On reconnaît dans cette longue phrase le style touffu de Pierre Bourdieu<sup>1</sup>. Appliqué au contexte électoral, on peut considérer que le discours du candidat s'adresse aux électrices et aux électeurs, mais aussi à des groupes de référence - son parti, voire aussi sa classe sociale, entre autres.

Aussi, le prétendant - ou son parti à sa place - parle et écrit toujours pour et par rapport à une situation donnée, son discours est déterminé par des dispositions sociales particulières, elles-mêmes produites historiquement par des structures sociales.

À l'intérieur des discours, que reste-t-il de ce qui fonde *a priori* les candidats – leur appartenance de classe, de genre, socio-professionnelle, politique, territoriale ? L'on sait bien que ces contenus ne leur appartiennent pas tout à fait et leur échappent. Dans les professions de foi électorales, la voix des candidats est parfois explicitement couverte par un « nous » partisan, plus implicitement par des normes sociolinguistiques. Mais, par esprit de lisibilité, lorsque l'on évoque en général le producteur de la profession de foi (PF), on écrira fréquemment, par abus de langage, « le candidat » ou « les candidats », que l'on garde presque toujours au masculin, car la quasi-totalité des personnes rencontrées dans ce mémoire sont des hommes.

Communiquer en politique, c'est toujours à la fois dire et ne pas dire, omettre, insister sur, négliger. Le discours est toujours marqué, connoté, hiérarchisé. Il est marqué par un double mouvement contraire de légitimation et d'illégitimation, de valorisation et de dévalorisation.

---

1. Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 1991

Le non-dit se définit relativement à ce qui est dit. Par « non-dit », on entend en effet ce qui manque, ce qui n'est pas dans le texte et qui aurait pu y être. C'est-à-dire des éléments que le destinataire peut s'attendre à trouver, par exemple un terme qui désignerait l'un des groupes auquel il se rattache : travailleurs, agriculteurs, femmes, jeunes, etc. Le non-dit est à la fois déterminé par les propriétés sociales des candidats, mais aussi par des choix qui sont faits par le producteur des PF. Dans les professions de foi en particulier, il y a tout ce qui n'est pas à proprement parler de l'ordre du discours, ce que l'on peut qualifier de paradiscursif, à côté ou autour du discours. Le paradiscursif est constitué de tous les éléments rituels qui sont placés en dehors ou en exergue du texte : noms et caractéristiques propres aux candidats (profession, âge, mandats, titres et statuts divers) ou aux partis - que l'on peut trouver pour partie sur les bulletins de vote.

Il y a ensuite ce qui tient au discours, où le « dit » débute en général par une formule d'appel, telle que « Électrices, Électeurs », et se termine soit par le nom du titulaire - précédé par « Votez (pour notre candidat/pour moi) » -, soit par une formule optative telle que « Vive la République ! ». Le degré de personnalisation du discours des professions de foi est variable, on insiste plus ou moins vivement sur le programme - généralement lié à un parti en particulier -, ou sur la personnalité et les qualités du candidat. Celui-ci peut choisir d'orienter son propos défensivement, là encore de manière plus ou moins personnelle : défendre ses propres actions, ou plutôt celles de son parti, ou d'une figure à laquelle il se réfère. Il peut au contraire se montrer plus offensif, contre ses opposants directs et indirects, locaux et nationaux. Certains peuvent aussi mettre en avant leur « ancrage local », ou encore ce qu'ils pourront faire pour la circonscription et le département s'ils sont élus ; d'autres peuvent au contraire mettre en avant une orientation plus nettement nationale. Le candidat peut enfin se positionner par rapport aux événements récents qui précèdent les élections où il se présente – par exemple sur la guerre d'indépendance de l'Algérie en 1958, ou sur l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981. Les positionnements et non-positionnements respectifs des candidats peuvent alors être tout autant révélateurs, selon le contexte, de leur rapport à la parole politique.

Ainsi, les candidats choisissent de placer certains éléments en avant, d'autres en retrait - de la structure de la profession de foi à l'emploi ou non d'un mot -, parfois pour les « garder » pour d'autres contextes.

Faire la sociographie de la population étudiée est un préalable essentiel pour étudier le dit et le non-dit de la propagande électorale. Il s'agit de situer les candidats, de connaître leurs propriétés sociales (politiques, économiques, géographiques), les attributs qui les définissent.

Cette première étape est un préalable à l'analyse textuelle, notamment assistée par ordinateur. Celle-ci prendra deux formes complémentaires : la logométrie, et le traitement automatique du langage (TAL). Toute une manière d'interpréter le texte peut en effet

échapper à une lecture resserrée des documents, d'où des techniques de lecture distante<sup>2</sup>. Le TAL - en anglais *Natural Language Processing, NLP* - est la discipline qui permet l'analyse, la manipulation et la production de texte à l'aide de la machine. Le recours au TAL se multiplie ces dernières années dans les sciences sociales, notamment dans le sillage des humanités numériques.

La population que l'on souhaite étudier est historiquement et géographiquement située. On choisit en effet de se limiter aux départements du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir, et de s'arrêter aux sept scrutins législatifs se déroulant de 1958 à 1981.

Le 1<sup>er</sup> juin 1958, le général de Gaulle obtient de la majorité de l'Assemblée nationale de 1956 la présidence du Conseil et les pleins pouvoirs. Le 28 septembre, la constitution de la Cinquième République est votée par référendum. Suivent les élections législatives, avant l'élection présidentielle. De Gaulle et Michel Debré prévoient un nouveau mode de scrutin, majoritaire uninominal à deux tours, pour remplacer le scrutin proportionnel de liste départementale. Les unités législatives sont également redécoupées, le nombre de députés modifié. Les élections législatives sont individualisées, et ce jusqu'au scrutin de 1981. En 1986, le scrutin de liste est rétabli, avant le retour du scrutin majoritaire deux ans plus tard.

La période 1958-1981, ou le quasi-quart de siècle qui suit l'établissement de la V<sup>e</sup> République, est fréquemment qualifiée de moment de « modernisation ». L'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher sont quant à eux marqués par la désagrégation. La période est aussi marquée par la domination de la droite de l'hémicycle (incluant le centre-droit et une partie du centre) sur la gauche, mais aussi l'affaiblissement du Parti communiste français et la montée en puissance du Parti socialiste, qui prend la place de la Section française de l'Internationale ouvrière dans les années 1970. Nos deux départements élisent majoritairement des députés de droite, parfois socialistes, parfois centristes et modérés, ou encore gaullistes et indépendants<sup>3</sup>.

Le choix du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ne coulait pas de source. L'objectif initial de ce mémoire, finalement impraticable, était de comparer les candidats et professions de foi des six départements de la région Centre. J'ai décidé de me reporter sur les deux départements précités, car j'ai déjà travaillé sur l'Eure-et-Loir, et parce que les archives départementales de Loir-et-Cher étaient accessibles en transport. Les archives permettent en effet de récolter des informations biographiques sur les candidats. Il me semblait également intéressant de chercher des contrastes entre des territoires *a priori* proches. Comme ces deux départements ne sauraient se réduire à des cas visant la représentativité, il s'agit aussi de mettre en évidence les spécificités des candidats euréliens et loir-et-chériens par rapport aux candidats français.

Les fonds d'archives pour la V<sup>e</sup> République sont principalement d'origine préfectorale.

2. Franco MORETTI, *Graphs, Maps, Trees. Abstract Models for Literary History*, Verso, 2005

3. Voir la liste des députés, mais aussi des candidats, en annexes.

rale. Les préfectures et sous-préfectures, et plus particulièrement cabinets des différents préfets et sous-préfets qui se succèdent durant la période sont les producteurs principaux, en lien avec les services des renseignements généraux<sup>4</sup>. Si les professions de foi sont disponibles dans ces centres d'archives, elles ont été presque toutes rassemblées à l'échelle nationale dans le cadre du projet Archelec (pour « archives électorales ») du Centre CEVIPOF. Une partie des PF existantes, de l'ordre de 13%, n'ont pas été récupérées pour le fonds CEVIPOF<sup>5</sup>, un chiffre moins élevé dans le cas de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

Pour revenir aux professions de foi, il est intéressant d'observer ce que disent ou ne disent pas les candidats d'eux-mêmes, notamment dans la partie paradiscursive. En ce qui concerne le discours - c'est-à-dire le texte sans le paradiscours -, on analyse tout d'abord sa structure, les parties qui le compose : le candidat se présente-t-il - ou est présenté - formellement dans le cadre d'une courte (auto)biographie ? Quels points programmatiques choisit-il de mettre en avant ? À quels thèmes, quelles personnes fait-il référence ?

Au fond, la question à laquelle on s'intéresse est doublement liée au concept de légitimité : d'une part, la légitimité du parcours du candidat et ses propriétés sociales, et donc en même temps à son capital politique ; d'autre part, à la légitimité de « son » discours - parfois plus explicitement celui du parti - et aux contraintes qui le déterminent, *i.e.* à la fois ce qu'il croit qu'il faut dire ou ne pas dire, et ce qui le constraint à faire ces choix. Prenant une orientation différente, le politiste Michel Offerlé a justement travaillé sur l'*« Illégitimité et [la] légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 »* dans le discours de professions de foi électorales.<sup>6</sup> Là où le sujet était la légitimité à se présenter, celui-ci montrait comment les candidats les moins dotés cherchaient à crédibiliser leur candidature.

Selon M. Offerlé, le capital politique « permet d'analyser l'ensemble des ressources (financières ou autres) qu'un acteur a rassemblées, porte individuellement, et collectivement (ce qui lui est délégué par le parti) et qui sont susceptibles d'être évaluées et débattues par ses récepteurs efficaces (compagnons de lutte, médias, électeurs...) ». Celui-ci reprend la définition d'Erik Neveu, pour qui le capital politique est « une combinatoire de capital économique (financement des campagnes, salarisation des compétences), social (réseaux, liens personnalisés, clientèle), culturel (art de la communication, capacité à transformer des attentes sociales, des ressorts émotionnels en programmes ou slogans) », voire symbolique.<sup>7</sup> Si le capital politique n'est pas un ensemble d'attributs qui se cu-

---

4. Pour une explication des fonds consultés et des cotes, voir l'onglet « Sources » de la Bibliographie.

5. Eleonora MOIRAGHI, « Entretien avec Odile Gaultier-Voituriez, coresponsable du projet Archelec au titre du CEVIPOF », le Centre de recherches politiques de Sciences Po. PROJET ARCHELEC 4 - CollEx-Persée, <https://doi.org/10.58079/bbxrd>

6. Michel OFFERLÉ, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 39e année, N. 4, 1984, p. 681-716

7. Michel OFFERLÉ, « 7. La profession politique en question : habits usés et habits neufs du

mulent, mais davantage leur interconnection, la sociographie est *a priori* un bon moyen d'estimer les poids respectifs des capitaux politiques des candidats. L'analyse textuelle permet ensuite d'estimer la manière dont les professions de foi traitent - *i.e.* valorisent, dévalorisent, mentionnent ou non certains attributs - les capitaux des candidats, du plus – le député – au moins – le néo-candidat, ou issu d'un parti marginalisé – doté.

## Orientations bibliographiques et méthodologiques

Ce mémoire, à la croisée du traitement automatique des langues et de la sociologie politique, s'intéresse aux inscriptions sociales des discours de candidats à des élections législatives.

L'étude de la propagande électorale dans les sciences sociales du politique s'est divisé en deux mode d'analyse : visuelle et textuelle. Le point de départ du pendant textuel de l'étude est le travail de l'historien Antoine Prost sur le discours politique dans les années 1960-1970. En 1974, il publie *Vocabulaire des Proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*. L'ouvrage est le fruit d'une collaboration entre l'histoire et la statistique, et se fonde notamment sur les outils proposés par Jean-Paul Benzécri. Prost utilise la méthode de l'analyse factorielle des correspondances (AFC), reprise notamment par Pierre Bourdieu, pour étudier le lexique des professions de foi pour des élections législatives de la fin du XIXe siècle.

L'ouvrage est une des références de Magali Guaresi pour sa thèse de doctorat, qui porte sur les discours des députées de la V<sup>e</sup> République. Celle-ci étudie de même des professions de foi, en privilégiant l'analyse des cooccurrences, *i.e.* « l'apparition simultanée de deux ou plusieurs éléments ou classes d'éléments dans le même discours ; p. méton., ces mêmes éléments »<sup>8</sup>, qui lui servent à montrer les contrastes entre discours masculins et féminins. L'article de Michel Offerlé sur l'illégitimité et la légitimation du personnel ouvrier dans les discours électoraux<sup>9</sup> est aussi un incontournable de la littérature, dans sa démarche de mise en lien des origines sociales et attributs des candidats avec leurs discours.

L'analyse visuelle de la propagande électorale a été moins largement investie, et est apparue plus récemment dans le cas français. L'article de Jérémie Moualek sur les professions de foi de candidats aux municipales dans une commune du Var<sup>10</sup> mentionne quelques articles s'attachant aux éléments visuels de la propagande électorale, principa-

---

capital politique », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 n° 18, 2016, p.108-118, [shs.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2016-1-page-108?lang=fr](http://shs.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2016-1-page-108?lang=fr)

8. Définition de « cooccurrence », <https://www.cnrtl.fr/definition/cooccurrence/>

9. Michel OFFERLÉ, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *op. cit.*, 1984

10. Jérémie MOUALEK, « Être du parti sans en avoir l'air. Une sociologie visuelle de l'affiliation partisane au prisme des professions de foi d'une commune du Var (1947-2020) », *Politix*, 2022/2 n° 138, p. 99-125

lement des logos<sup>11</sup>.

La textométrie/logométrie est un des versants de la lecture et de l'analyse des textes/discours avec l'aide de l'ordinateur. Cette discipline utilise des méthodes statistiques pour analyser quantitativement les corpus textuels, révélant des récurrences linguistiques et des structures sémantiques non immédiatement visibles à l'œil nu. Le TAL connaît quant à lui un développement rapide depuis une quinzaine d'années. Cette discipline se place à l'intersection de l'informatique - en particulier le domaine de l'intelligence artificielle - et de la linguistique. Le manuel de référence pour le NLP, co-écrit par Dan Jurafsky et James H. Martin, vient tout juste d'être réédité<sup>12</sup>.

Les méthodes de NLP qui seront en particulier utilisée au cours du mémoire<sup>13</sup> sont le calcul de similarité cosinus et la reconnaissance d'entités nommées (REN). La similarité cosinus, sur laquelle on reviendra au Chapitre 2, suppose au préalable une quantification, et plus précisément une vectorisation des mots, phrases et textes. En ce qui concerne la REN, on se concentre en effet sur les noms de personnes, de lieux et d'organisations (dont les partis) pour positionner les textes des candidats.

La sociographie correspond à l'étude des biographies, ou trajectoires biographiques, d'un groupe d'individus. À l'instar de la prosopographie à laquelle ont recours les historiens, il s'agit de cumuler variables dites « lourdes » - classe sociale (que l'on peut approcher avec la profession, la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme), âge et genre dans notre cas - avec d'autres types de caractéristiques, propres à la trajectoire électorale (mandats, candidatures, parti), à l'ancrage local du candidat (lieu de naissance et de résidence).

De nombreuses sociographies - qui ne prennent pas toujours ce nom<sup>14</sup> - ont été réalisées sur des élus, mais aussi sur des candidats. Mattei Dogan se penche dès les années 1950 sur les différentes « filières » de candidats et d'élus, sur la manière dont ils sont recrutés. On peut citer les chapitres qu'il signe à quarante ans d'intervalle dans *L'établissement de la Cinquième République*, dont il co-dirige la publication, et *La profession politique*, dirigé par Michel Offerlé. Plus récemment, Luc Rouban s'est proposé de faire la « Sociologie politique des députés de la V<sup>e</sup> République », tandis qu'Étienne Ollion et Sébastien Michon se sont intéressé aux députés élus en 2017, articulant leur sociographie<sup>15</sup> au phénomène

11. Le dépôt des archives électoralles du CEVIPOF recense près de 1400 logos utilisées dans des professions sous la V<sup>e</sup> République : <https://archive.org/details/logos-politiques-sciences-po>.

12. Dan JURAFSKY, James H. MARTIN, *Speech and Language Processing. An Introduction to Natural Language Processing, Computational Linguistics, and Speech Recognition with Language Models*, 3rd edition, 2025, <https://web.stanford.edu/~jurafsky/slp3/>.

13. Passons sur l'OCR (Optical Character Recognition) et sa post-correction, qui sont des préalables à l'analyse du corpus.

14. Parfois le terme de « sociologie » est utilisé.

15. Sébastien MICHON, Etienne OLLION, « Sociographie des parlementaires », *Traité d'études parlementaires*, 2018

de professionnalisation de la politique<sup>16</sup>.

La démarche interdisciplinaire que l'on propose n'est pas sans difficultés. La taille réduite du corpus (303 professions de foi) limite la portée des analyses computationnelles, qui relèveront davantage de l'exploration que de la confirmation statistique.

## Announce de plan

On se propose dans un premier chapitre de réaliser la sociographie d'un groupe hétérogène de candidats. Ce premier travail permet une meilleure compréhension des conditions qui président au discours et paradiscours des professions de foi électorales, sur lesquelles revient le deuxième chapitre. Enfin, l'articulation entre trajectoires politiques, analyse de discours et la lecture d'archives sur les campagnes électorales nous permet dans un chapitre final de contextualiser plus finement les choix et hiérarchisations opérées par les candidats. Le troisième chapitre se concentre ainsi notamment sur les candidats et la campagne de la 3<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher en 1968.

---

16. Étienne OLLION, *Les candidats. Novices et professionnels en politique*, Paris, PUF, 2021

# Chapitre 1

## Sociographie des candidat · es

# Préambule

## Eure-et-Loir et Loir-et-Cher : des faux jumeaux ?

Institués en 1790, les départements limitrophes de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher correspondent à l'ancienne province de l'Orléanais. Ils sont situés à l'intersection de plusieurs territoires, de régions historiques et dites « naturelles ». Le Perche et la Beauce couvrent la majeure partie de l'Eure-et-Loir (au sud) et une petite partie du Loir-et-Cher (au nord). Le Drouais et le Thymerais complètent les limites de l'Eure-et-Loir. Dans le Loir-et-Cher, restent la Sologne, le Vendômois, le Blésois, dans une moindre mesure la Gâtine et le Val-de-Loire. Comme on le verra plus loin, certains de ces noms de lieu sont souvent mentionnés par les candidats.

Si, comme actuellement, l'Eure-et-Loir a connu quatre circonscriptions - jusqu'à 1958, on parle d'arrondissements -, elle est divisée en trois parties de 1958 à 1986 - comme c'est le cas du Loir-et-Cher.

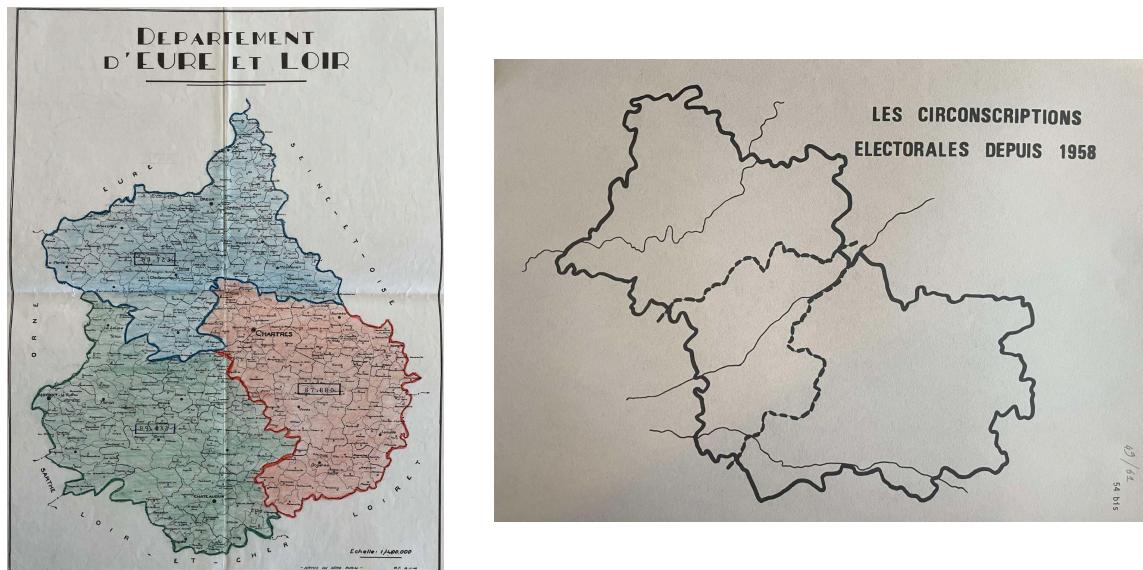


FIGURE 1.1 – Cartes des circonscriptions d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, 1958-1981  
(Archives départementales d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher)

Cinq des six circonscriptions comprennent une ville-préfecture ou une sous-préfecture.

La 3<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir a la particularité d'être bicéphale, étirée entre ses deux sous-préfectures : Châteaudun et Nogent-le-Rotrou

TABLE 1.1 – Villes principales par circonscription

Département	Circonscription	Ville principale
Eure-et-Loir	1	Chartres (préfecture)
	2	Dreux
	3	Nogent-le-Rotrou/Châteaudun
Loir-et-Cher	1	Blois (préfecture)
	2	Romorantin-Lanthenay
	3	Vendôme

Lorsque la Cinquième République est instituée, une figure politique et symbole d'un radicalisme déclinant s'apprête à tirer sa révérence. Maurice Viollette, numéro deux du gouvernement sous le Front populaire, a été député-maire de Dreux pendant trente-trois ans (1902-1919, 1924-1930, 1945-1955) — quarante-cinq ans pour son seul mandat de maire (1908-1940, 1945-1955) —, quarante ans président du conseil départemental (1920-1960).

S'il ne connaît de figure comparable pour la première moitié du XXe siècle, le Loir-et-Cher est comme son voisin un département historiquement - c'est-à-dire avant que la III<sup>e</sup> République s'affermissent - républicain, puis modéré.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le conseil général d'Eure-et-Loir est dominé par les républicains, puis par les radicaux jusqu'en 1960. L'assemblée départementale loir-et-chérienne est dans un premier temps plus conservatrice, avant de basculer du côté des radicaux au début du XX<sup>e</sup> siècle, et ce jusqu'en 1973. Sous la III<sup>e</sup> République, les députés des deux départements sont majoritairement puis exclusivement républicains, et ensuite radicaux. Durant la IV<sup>e</sup> République, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher élisent des députés issus des cinq formations suivantes : PCF, SFIO, PRRS, PRL - parti qui fusionne ensuite dans le CNIP -, MRP.

En 1958, le renouvellement de l'Assemblée est total en France et dans les deux départements. Si sept des huit députés sortants<sup>1</sup> se représentent, un seul est réélu : Edmond Desouches (28-1, Rad.<sup>2</sup>), qui sera réélu en 1962 et 1967, tout comme Kléber Loustau (41-2, SFIO).

1. Kléber Loustau (41-2, SFIO), Bernard Paumier (41-2, PCF), Robert Pesquet (41-3, SE, se revendiquant gaulliste tout en ayant le soutien de Poujade) et Bruyneel (41-1, UIP) se représentent dans le Loir-et-Cher. Edmond Desouches (28-1, PRRS), Pierre July (28-1, CNIP) et Maurice Perche (28-3, PCF) sont candidats. Guy Cupfer, radical, ne se représente pas en 1958. Il sera toutefois candidat en 1962 dans la 3<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir.

2. Après le nom d'un candidat cité, on écrit en général le numéro du département et de la circonscription, puis le sigle du parti ou à défaut une nuance politique, et enfin l'année de la candidature. Dans ce cas l'année est connue donc elle n'est pas répétée.

## 1.1 Candidats, candidatures, et profession de foi

Entre 1958 et 1981, 287 personnes se sont présentées au moins une fois dans une circonscription d'Eure-et-Loir ou de Loir-et-Cher, dont 132 (46%) ont été au moins une fois titulaires<sup>3</sup>, tandis que 155 (54%) n'ont été que suppléants sur la période.

À cette sous-population de 132 individus correspondent 217 candidatures au premier tour. Ainsi, un candidat titulaire s'est présenté en moyenne 1,64 fois sur la période. Si l'on prend également en compte les candidats suppléants, à un candidat correspondent 0,66 candidatures. Dix-sept personnes ont été successivement titulaires et suppléants<sup>4</sup>. Le nombre de candidatures par candidat se distribue selon le tableau suivant.

TABLE 1.2 – Nombre de candidatures de premier tour par candidat dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher (1958-1981)

Nombre de candidatures (1er tour)	Titulaires	Suppléants	Total
1	85	141	226
2	27	19	46
3	5	6	11
4	12	5	17
5	3	0	3
<b>Total personnes</b>	<b>132</b>	<b>171<sup>5</sup></b>	<b>303</b>
<b>Total candidatures (1er tour)</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>434</b>
<b>Qualifications (2<sup>e</sup> tour)</b>	<b>86</b>		<b>86</b>

Ainsi, un peu plus d'un tiers des titulaires (47/132) se sont présentés à plusieurs reprises - dont huit ont également été suppléants -, pour 19% chez les suppléants - dont six ont été également titulaires. Parmi ces candidats, 43 se sont qualifiés au second tour. On compte 86 candidatures de ballotage<sup>6</sup>. Sans surprise, chaque candidat est au cours de sa carrière électorale présent moins d'une fois (0,65) au second tour.

Alors qu'entre 1958 et 1981, 42 personnes auraient été élues député·es dans l'un des deux départements en cas de renouvellement systématique, 21 candidats différents sont élus - 10 en Eure-et-Loir, 11 en Loir-et-Cher -, dont une femme, soit exactement deux mandats par personne.

3. On a déjà retiré de ces totaux les noms de Serge Palmier (titulaire) et Odette Legagneux (suppléante), seuls candidats à n'avoir pas pu produire de profession de foi. Ils étaient présentés par le Front national dans la 3<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir, en 1978.

4. Voir Annexe 2

6. Notons que quatre candidats ont été élus dès le premier tour sur la période, dont un à deux reprises : Michel Hoguet (UDR, 28-3, 1968), Maurice Dousset (UDF, 28-3, 1981), Pierre Sudreau (CDP, 41-1, 1973 et 1978) et Roger Corrèze (RPR, 41-2, 1978)

Dans la suite de l'analyse, on insistera plus ou moins sur les *candidatures* ou sur les *candidats*. On ne peut ainsi pas étudier l'âge des candidats indépendamment de la date du scrutin, d'où une étude des candidatures ; en ce qui concerne le genre et la profession, c'est plutôt le contraire, il est plus intéressant de ramener chaque candidat à une seule donnée<sup>7</sup>.

## 1.2 Les propriétés sociales des candidats

La présence ou non d'une information concernant un candidat n'est pas anodine. Dans certains cas, même le nom de famille, voire le prénom du candidat, manque - les candidats de la Ligue communiste en 1973 ne sont ainsi pas nommés, la profession de foi tenant alors lieu de manifeste. De nombreux candidats légitimes citent leur date de naissance - parfois juste l'année -, des candidats de tous horizons peuvent mentionner leur âge - pour les candidats trotskystes, « inéligibles » dans le sens que Marc Abélès donne à la notion d'éligibilité<sup>8</sup>, c'est assez fréquent. Il peut être considéré comme valorisant de mettre en avant la « jeunesse », alors que la mention d'« expérience » remplace celle d'un âge avancé. Yves Cauchon (28-2, UDF, 1978) cumule même les deux marques, affichant le slogan « Jeunesse et Expérience », pour « Un homme jeune de 35 ans ».

Comme dit plus haut, l'appartenance sexuelle des candidats n'est pas mentionnée car considérée comme allant de soi, sauf pour certains cas de candidates sur lesquels on revient plus bas.

La profession - qui n'est parfois qu'une profession d'origine, pour les professionnels de la politique et les retraités - est souvent mais pas systématiquement citée. Les professions des catégories les plus dotées - économiquement, symboliquement, culturellement -, viviers pour candidats, sont le plus souvent mentionnées, le plus souvent à droite. À gauche et à l'extrême-gauche, où les ouvriers et employés sont plus présents, il peut aussi y avoir fierté à mettre en avant son travail. Pour beaucoup de candidats, notamment suppléants - car c'est souvent le statut d'élu, maire ou conseiller général, qui est avant tout cité, la profession n'est pas connue. Pour les titulaires, la mention des mandats et l'omission de la profession est un signe de professionnalisation politique. Cela n'est pas systématique, d'autant que l'on ne peut pas savoir si le candidat exerce toujours la profession qu'il met en avant. Edmond Thorailler, candidat à cinq reprises et élu trois fois (28-2, gaulliste, 1958-1973, il perd en 1967 et 1973), se déclare toujours « Notaire à Dreux » pour sa dernière candidature<sup>9</sup>.

7. Dans les rares cas où un candidat prend sa retraite d'une élection à l'autre, on peut retenir sa profession ou catégorie socio-professionnelle d'origine. Le cas des candidats qui changent de profession au cours du temps est quant à lui marginal.

8. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Odile Jacob, « Hors collection », 1989. Il n'est pas ici question d'éligibilité légale, mais dans le sens de chances a priori d'être élu, en fonction du capital politique - Abélès parle de « patrimoine politique ».

9. En l'occurrence, on peut confirmer que M. Thorailler est resté notaire, car il a été condamné

L'étiquette politique n'est quant à elle pas toujours explicite. Certains candidats peuvent mettre en avant leurs responsabilités au sein du parti, ce qui semble davantage une tradition à gauche - radicaux, socialistes et communistes.

### 1.2.1 L'âge des candidats

Sur les 217 candidatures de premier tour, l'âge et la date de naissance des candidats est rarement mentionné. Côté candidatures titulaires, 139 PF omettent cette donnée, 14 ne mentionnent qu'une année de naissance<sup>10</sup>, 64 donnent l'âge du candidat. Côté suppléants, la distribution est la suivante : 160 sans mention, 3 années de naissance<sup>11</sup>, 54 âges.

Après plusieurs recherches<sup>12</sup>, on dispose pour la majorité des cas de la date de naissance - au moins de l'année - du titulaire (215 cas) et - dans une moindre mesure - du suppléant (189). Ainsi, le candidat moyen est âgé de 45,9 ans (45,1 ans pour les titulaires, 46,8 ans pour les suppléants). Le plus jeune, Christian Dezelu (41-3, LO, 1978), qui est suppléant, est âgé de 22 ans. Le plus âgé est aussi suppléant ; il s'agit d'Abel Méret (28-3, SFIO, 1958), qui a 82 ans lorsqu'il se présente.

Sur les 187 binômes où l'on connaît l'âge des deux candidats est connu, le titulaire a en moyenne 1,9 ans de moins que son suppléant - la médiane est réduite à 1 an. L'écart-type est assez élevé (10,4 ans), car il existe des cas où l'écart d'âge est très élevé : Robert Huwart a par exemple 44 ans de moins que son suppléant Abel Méret ; Raymond Mignan (28-1, PP, 1958) et Charles Hubert (28-2, PCF, 1958) ont tous les deux 31 ans de plus que Roger Thomas et Jean Mondou. En valeur absolue, cet écart dépasse même les 10 ans (10,1).

Les candidates titulaires du corpus sont beaucoup plus jeunes que leurs homologues masculins : 31,3 ans, contre 45,8 ans - cinq d'entre elles viennent de partis trotskystes, qui investissent généralement des candidats jeunes. Les candidats d'Eure-et-Loir (45,6) sont un peu plus âgés que les candidats de Loir-et-Cher (44,4).

Les candidats sont globalement plus âgées au début de la période (1958-1968, 50 ans en 1967), à plus de 45 ans, qu'à la fin (1973-1981, 40 ans en 1978), à moins de 45 ans, ce qui peut aussi s'expliquer par l'arrivée des candidats trotskystes.

---

en 1980 pour avoir détourné de fortes sommes prêtées par des clients au cours des années précédentes. Il quitte la région, la vie politique et le notariat, comme on peut le lire dans une note du cabinet du sous-préfet du 29 novembre 1977, qui mentionne des « ennuis financiers ».

10. Dix candidats mentionnent ainsi leur année de naissance.

11. Dans les trois cas, le titulaire ne donne aussi que son année de naissance

12. L'âge est la plupart du temps mentionné lors des déclarations de candidature en préfecture. Certaines dates de naissance ont été récupérées sur les nombreuses fiches maitron des candidats de gauche, notamment communistes et socialistes.

### 1.2.2 Une poignée de candidates

Le régime gaulliste, « République des mâles »<sup>13</sup>, exclut presque systématiquement les femmes de l’Assemblée nationale. Sur notre période, 87 femmes sont élues députées en France, dont la moitié sur les deux derniers scrutins (18 en 1978, 26 en 1981). Cela représente un peu moins de 3% d’élues<sup>14</sup>. Entre 1958 et 1981, 1487 femmes se présentent comme titulaires aux élections législatives, contre 17943 hommes (soit un total de 19440 candidat·es). Si on constate une forte féminisation en 1978 (706 candidates, soit 16,5%<sup>15</sup>), on compte sur la période 7,6% de candidates<sup>16</sup>.

Dans nos deux départements, il y a huit candidates titulaires (trois dans le Loir-et-Cher, cinq en Eure-et-Loir), pour onze candidatures. Par conséquent, 6% des titulaires sont des femmes, et 5% des candidatures de premier tour sont portées par des femmes - l’écart avec le niveau national n’est pas significatif. En plus des titulaires, on compte vingt-deux suppléantes - toutes candidates à une seule reprise, à l’exception de Marguerite Jourdain. Cette dernière, associée aux deux scrutins à Georges Daudu (41-2, RI), n’est même pas mentionnée en 1958, alors que son nom est cité ainsi que son mandat de maire de Meusnes en 1962. Seules deux femmes se qualifient pour le second tour : Monique Pelletier (28-1, UDF, 1981), ancienne ministre déléguée à la Condition féminine sous Raymond Barre, et Françoise Gaspard (28-2, PS, 1981), maire de Dreux et députée européenne, quant à elle élue. En dépit de son statut de « parachutée », Monique Pelletier dispose, comme Françoise Gaspard, de capitaux politiques importants. La première est l’une des rares à avoir occupé la fonction de ministre (six candidats concernés, tous titulaires<sup>17</sup>), la seconde a été élue quatre ans plus tôt maire de la ville-préfecture de sa circonscription, et figurait en 1979 en dixième position sur la liste socialiste aux élections européennes.

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, publiée dans une version remaniée en 2018<sup>18</sup>, Magali Guaresi montre ce qui distingue le « parler masculin » du « parler féminin » chez les député·es de la V<sup>e</sup> République. Elle compare environ 350 professions de foi de députées élues entre 1958 et 2012 à un corpus équivalent d’élus masculins. Une telle analyse, du

13. Mariette SINEAU, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Presses de sciences po, Paris, 2001

14. Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République : De l’exclusion à l’entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po. « Académique », 2011

15. On peut attribuer ce nombre élevé aux partis de gauche, et en particulier à Lutte Ouvrière qui présente le quart des candidates (191)

16. *Ibid.*

17. Tous se sont globalement situés au bas de l’échelle gouvernementale, et seule Monique Pelletier a été ministre sous la V<sup>e</sup> République. Il s’agit de Paul Antier (28-3, CEN, 1967), plusieurs fois ministre, mais qui ne mentionne que son bref passage à l’Agriculture (1951) ; Kléber Loustau (41-2, SOC, 1958-1973), secrétaire d’État à l’Équipement et au Plan (1957) ; Pierre July (28-1, CEN-D, 1958 et 1968), ministre des Affaires marocaines et tunisiennes (1955) ; Robert Bruyneel (41-1, AGR, 1958), secrétaire d’État à la Présidence du Conseil (1949, puis 1951-1952) ; Georges Rastel (28-2, RAD, 1958), haut-commissaire à la distribution (1947). Mentionnons également Jean-François Deniau (41-1, UDR, 1968) qui est commissaire européen au Commerce extérieur lorsqu’il se présente dans le Loir-et-Cher.

18. Magali GUARESI, *Parler au féminin,*

fait du déséquilibre de notre corpus en ce qui concerne le genre des candidat·es, est impraticable, ou plutôt l'enquête ne peut pas porter sur ce point. Il ne serait toutefois pas sans intérêt de se demander s'il y a spécificité au niveau du discours du sous-groupe des candidates, de rechercher ce qu'on dit du féminin et des femmes dans les discours des candidat·e·s.

Sur les onze candidatures féminines, dix sont portées par une femme de gauche : quatre du PCF (1978 et 1981), trois de LO (1973 et 1978), deux de la LCR (1978 et 1981), une du PS (1981). Reste une candidature de l'UDF (celle de Monique Pelletier). Seuls deux candidates se présentent deux fois sur la période, Jacqueline Delanoue (41-2, PCF, 1978 et 1981) et Francine Mas (28-2, LCR, 1978 et 1981)<sup>19</sup>. À deux reprises seulement, la candidate titulaire est accompagnée d'une suppléante (LO et le PS)

Alors que les conditions de production des textes trotskistes (LCR et LO) diffèrent largement de ceux des autres parties et ne diffèrent presque pas d'un candidat à l'autre, on pourrait *a priori* les exclure de l'analyse. Les PF de Lutte ouvrière pour 1978 présentent néanmoins une particularité notable. Outre quelques termes conjugués au féminin, deux phrases supplémentaires les distinguent des candidatures masculines :

je sollicite vos suffrages car je crois, en tant que femme et en tant que travailleuse, que, si vous m'en jugez digne, je pourrai vous représenter valablement et utilement au Parlement, y dire tout ce que vous aurez à dire aux politiciens et y faire entendre votre voix, quelles que soient les circonstances politiques. [...] Alors, dites le 12 mars si vous voulez d'une femme pour député, d'une femme de gauche, d'une femme qui défend les travailleurs parce qu'elle est une femme travailleuse.

De manière remarquable, Lutte ouvrière est le seul parti, sur toute la période, à valoriser des candidatures féminines en vertu de leur genre - pour les élections de 1978. Leurs professions de foi mentionnent également le nombre de candidatures portées par des femmes, alors qu'Arlette Laguiller, principale porte-parole du parti, y signe un court texte<sup>20</sup>. Enfin, les PF du parti mentionne « l'égalité entre les hommes et les femmes ».

### 1.2.3 Professions et catégories socioprofessionnelles

Avec la position dans le parti et la carrière élective, la profession contribue à l'accumulation de capital politique, certains métiers favorisant l'entrée en politique. Alors qu'au début de la Cinquième République, on commence très rarement sa carrière professionnelle directement en politique, certaines professions et catégories socioprofessionnelles sont de véritables filières pour l'entrée dans le métier politique.

---

19. Françoise Gaspard se présente à nouveau en 1986 - où elle est élue - et en 1988.

20. On ne retrouve d'ailleurs pas de cas similaire, où un responsable politique signe les professions de foi des candidats de son parti.

Dans le cas général, hormis la profession de foi elle-même, trois sources peuvent révéler la profession - profession d'origine pour les plus professionnalisés politiquement - d'un candidat aux élections législatives. La plus systématique est le *Livre blanc du ministère de l'Intérieur*, à savoir l'annuaire des candidats. Or, certains candidats peuvent déclarer une autre activité dans leur propagande électorale, en particulier au sein de leur profession de foi ou sur le bulletin de vote. Enfin, diverses archives nous renseignent sur l'activité professionnelle : les notes biographiques des renseignements généraux, la presse, les déclarations de candidature. Certaines informations ont été récupérées dans le dictionnaire biographique Jean Maitron. Ainsi, la professions codée pour chacun correspond dans la très grande majorité des cas à ce que le candidat déclare lui-même.

Dans le corpus, 64 PF de premier tour ne mentionnent pas de profession pour le candidat titulaire, 61 pour les suppléants. On compte 33 PF - issue majoritairement de partis de gauche - qui ne mentionnent de profession ni pour le titulaire, ni pour le suppléant.

Après avoir récupéré la profession - généralement annoncée en préfecture lors des déclarations de candidatures - de la plupart des candidats, il s'agit de la classer dans une catégorie<sup>21</sup>. La catégorisation de l'activité professionnelle est un enjeu maintes fois renouvelé dans l'histoire de la statistique publique. À l'occasion du recensement de 1954, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publie une première version de son code des catégories socioprofessionnelles (CSP). La nomenclature évolue en 1982, pour se stabiliser avec 42 CSP (31 pour les actifs), et 8 groupes socioprofessionnels<sup>22</sup>. Les six groupes qui concernent les actifs sont les suivants :

- 1. Agriculteurs Exploitants**
- 2. Artisans, Commerçants et Chefs d'Entreprise**
- 3. Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures**
- 4. Professions Intermédiaires**
- 5. Employés**
- 6. Ouvriers**

Il s'agit de prendre la nomenclature de 1982, plus précise que celle de 1954, comme point de départ de l'analyse.

La non-représentativité des professionnels de la politique est fait majeur démontré depuis longtemps par les sciences sociales du politique. Les candidats aux élections législatives, comme des députés, ne sont pas l'image de la population française adulte, ou active, en termes de CSP. Mattei Dogan souligne ce fort contraste pour le scrutin de 1958.

---

21. La lecture de la simple profession ne permet pas une vue d'ensemble de la population. La profession d'agriculteur se détache toutefois nettement chez les suppléants.

22. Un site dédié, co-fondé par une équipe de l'Insee, présente les différentes nomenclatures, et propose notamment une chronologie de leur évolution : [https://www.nomenclature-pcs.fr/uploads/documents/L7\\_Frises.jpg](https://www.nomenclature-pcs.fr/uploads/documents/L7_Frises.jpg)

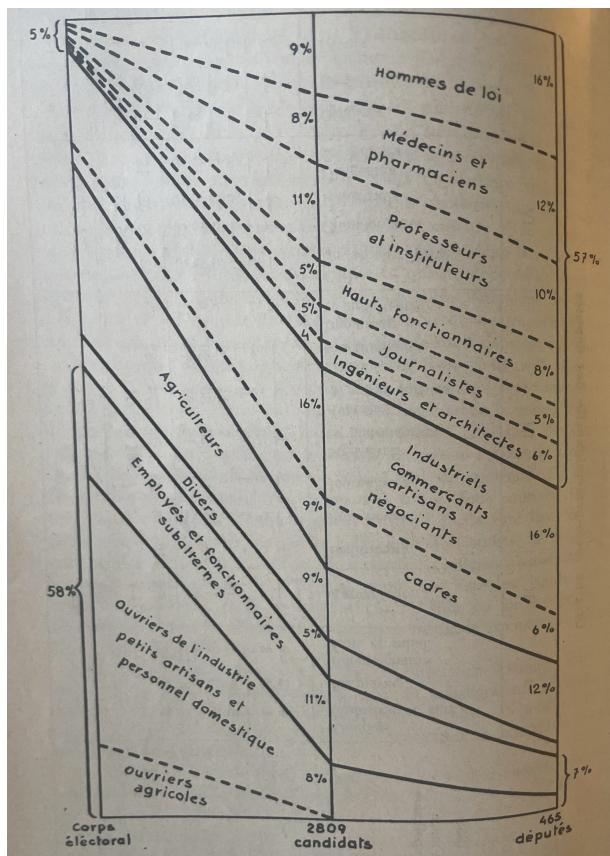


FIGURE 1.2 – La capillarité socio-politique en 1958, Matthei Dogan (1960)

La Figure 2.1 décrit ce que Dogan nomme la « capillarité socio-politique » des élections de 1958. Elle permet de se représenter la (non) représentativité socio-professionnelle des candidats et députés. Comme on peut le constater, les professions recouvertes par les catégories « Employés et fonctionnaires subalternes », « Ouvriers de l'industrie, petits artisans et personnel domestique » et « Ouvriers agricoles », qui sont occupées par 58% du corps électoral en 1958, ne concernent que 7% des députés, et 19% des candidats. À l'inverse, les catégories « Hommes de loi », « Médecins et pharmaciens », « Professeurs et instituteurs », « Hauts fonctionnaires », « Journalistes » et « Ingénieurs et architectes », qui recouvrent 57% des députés et 42% des candidats, ne rassemblent que 5% des électeurs<sup>23</sup>. Le choix de catégorisation est déterminant dans le sens où il conditionne l'interprétation. Le code publié en 1954 par l'Insee propose déjà trois types de regroupements de CSP, issues de traditions diverses : marxiste, français et états-unien<sup>24</sup>. Le regroupement de Dogan est toutefois plus pertinent pour les professions des candidats.

Ces ne mentionnent d'ailleurs pas toujours une activité professionnelle, pour plusieurs raisons. Rares néanmoins sont ceux qui n'ont pas de profession quand ils se pré-

23. Matthei DOGAN, « Changement de régime et changement de personnel », dans *L'établissement de la Cinquième République. Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Association française de science politique, Paris, Armand Collin, 1960

24. *Code des catégories socio-professionnelles. 1e Partie. Principes. Code analytique*, Paris, Insee, 1954, p. 7 et suivantes

sentent : chômeurs, femmes au foyer, étudiants, retraités. D'autres ne déclarent pas d'activité, ou cessent de la déclarer à mesure qu'ils se professionnalisent en politique.

Aussi, un contraste intéressant est à remarquer entre titulaires et suppléants. Deux faits saillants sont à noter. Le premier est la surprésence des suppléants agriculteurs. Cela relève pour Georges Chaffard d'un stratégie du titulaire, car « dans une circonscription à prédominance rurale, comme celle de Vendôme, l'équipe doit comporter, de préférence, un paysan. »<sup>25</sup> Le choix du remplaçant est ainsi revendiqué : « Les candidats disent cavalièrement : "il me faut mon paysan", comme ils diraient, dans une circonscription industrielle "rouge" : "Trouvons l'ouvrier" ou à Marseille : "A moi le Corse ! »<sup>26</sup>

Pour certains, eux-mêmes paysans - il n'y aucun ouvrier agricole parmi les candidats -, la stratégie peut être opposée. Cela peut dépendre de l'origine géographique du titulaire. Par exemple Paul Cormier (41-3, 1968) cherche un des « notables urbains » pour l'accompagner. Ce sera finalement Jean Desanlis, vétérinaire - et donc lié au monde agricole - à Vendôme, où il siège au conseil municipal. Après le décès brutal du député Cormier en 1972, Desanlis lui succède avant d'être réélu six fois jusqu'en 1997.

La désagrarisation, que l'on mentionnait en introduction, ne semble pas avoir d'effet particulier sur le recrutement des candidats. On constate en effet une certaine stabilité des candidats agriculteurs sur la période, notamment chez les suppléants. Les 93 candidatures suppléantes d'agriculteurs s'échelonnent en effet de la manière suivante :

TABLE 1.3 – Évolution du nombre d'agriculteurs suppléants, élections législatives, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, 1958-1981

Année	Nombre d'occurrences
1958	19
1962	13
1967	15
1968	9
1973	16
1978	7
1981	14
<b>Total</b>	<b>93</b>

En ce qui concerne le deuxième fait saillant, il nécessite une explication au préalable. Dès 1960, Mattei Dogan désigne par « métiers du verbe et de la plume » les filières et viviers suivants : professorat, avocature (métiers juridiques), mandarinat (haute fonction publique), journalisme et hiérarchie syndicale<sup>27</sup>. Ces catégories sont en effet directement liées à la parole - orale ou écrite - et au discours.

25. Georges CHAFFARD, *Les orages de mai*, Calmann-Lévy, 1968

26. *Ibid.*, p. 124

27. Voir aussi Mattei DOGAN, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières, viviers », dans M. Offerlé (dir.), *La profession politique, xixe-xxie siècles*, Paris, Belin, 2017 p. 201-243

Entre 1870 et 1993, la majorité des parlementaires viennent de ces métiers, alors qu'ils représentent moins de 5% de l'électorat sur cette même période. Entre 1958 et 1981, les métiers du verbe et de la plume représentent un peu plus de 50% des titulaires, un peu plus de 20% des suppléants.

TABLE 1.4 – Distribution des catégories socioprofessionnelles chez les candidats (1958–1981)

Catégories professionnelles	Titulaire	Suppléant
Juridique	57 (18.8%)	7 (2.3%)
Enseignement	53 (17.5%)	43 (14.2%)
Mandarinat	23 (7.6%)	9 (3.0%)
Édition	11 (3.6%)	8 (2.6%)
Journalisme	8 (2.6%)	—
<b>Total</b>	<b>152 (50.2%)</b>	<b>67 (22.1%)</b>

Le profession et la CSP des candidats est directement à mettre en regard avec leur parti. Ainsi, dans notre corpus, la quasi-totalité des ouvriers - 6,6% des titulaires et supplénats - sont situés à gauche, le plus souvent au PCF, à la LCR et à LO.

Distinguons d'abord les titulaires des suppléants, candidatures et candidats. Raisonner en termes de candidats permet d'annuler la possible déformation produite par les candidatures multiples. Au lieu de prendre en compte les cinq candidatures d'un notaire, on considère ainsi une seul fois l'information, liée à Edmond Thorailleur (28-1, gaulliste).

Le tableau suivant ne montre toutefois pas de différences extrêmement marquées entre le raisonnement par candidatures et celui par candidats. D'autant plus que certaines données résultent du choix de ne retenir que le groupe professionnel d'origine s'il évolue au cours du temps - le plus souvent d'actif vers retraité.

TABLE 1.5 – Groupe socioprofessionnel par candidature et par candidat

Groupe socioprofessionnel	Candidatures	Candidats
Cadres et professions intellectuelles supérieures	226 (37.7%)	110 (36.4%)
Agriculteurs exploitants	120 (20.0%)	58 (19.2%)
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	90 (15.0%)	41 (13.6%)
Retraités	50 (8.3%)	18 (6.0%)
Professions intermédiaires	47 (7.8%)	28 (9.3%)
Employés	34 (5.7%)	26 (8.6%)
Ouvriers	30 (5.0%)	20 (6.6%)
Autres personnes sans activité professionnelle	2 (0.3%)	1 (0.3%)
<b>Total</b>	<b>600 (100%)</b>	<b>302 (100%)</b>

Le contraste est davantage à aller chercher entre titulaires et suppléants.

TABLE 1.6 – Groupe socioprofessionnel : titulaires et suppléants

Groupe socioprofessionnel	Titulaires	Suppléants	Différence
Agriculteurs exploitants	19 (6,3)	101 (33,3)	-27,0
Professions intermédiaires	42 (13,9)	5 (1,7)	+12,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	57 (18,8)	33 (10,9)	+7,9
Retraités	33 (10,9)	17 (5,6)	+5,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	115 (38,0)	111 (36,6)	+1,4
Employés	16 (5,3)	18 (5,9)	-0,6
Ouvriers	14 (4,6)	16 (5,3)	-0,7
Non renseigné	5 (1,7)	2 (0,7)	+1,0
Autres personnes sans activité professionnelle	2 (0,7)	0 (0,0)	+0,7
<b>Total</b>	<b>303 (100,0)</b>	<b>303 (100,0)</b>	

On note deux différences notables : il y a bien plus d'agriculteurs exploitants chez les suppléants, et davantage de professions intermédiaires chez les titulaires. En ce qui concerne les professions intermédiaires, cela s'explique par le grand nombre d'instituteurs candidats titulaires parmi les communistes et les socialistes.

Le principal clivage entre candidats titulaires est *a posteriori* le succès électoral. Comme dit plus haut, 43 individus ont réussi à se qualifier au second tour entre 1958 et 1981, dont 21 élus. Restent donc 111 titulaires qui n'ont pas été élus, dont 88 jamais présents au second tour.

Parmi les députés d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, 19 appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Seuls Edmond Desouches et Gérard Yvon semblent échapper à la règle. La profession d'origine du premier, « électricien », prête toutefois à confusion. Avant de prendre sa retraite - avant 1967 -, il est en effet chef d'exploitation de la régie du syndicat électrique<sup>28</sup>. Yvon s'est quand à lui retrouvé au sommet de sa hiérarchie professionnelle, puisqu'il est directeur d'école au moment de prendre sa retraite. Kléber Loustau, qui est sous-préfet, a quant à lui été ouvrier-ajusteur. Pierre Mahias, qui déclare comme profession « Secrétaire-Général de l'Association française pour la communauté Atlantique », est le seul à n'avoir vécu que de la politique au moment de son élection en 1958.

Le profil des 22 candidats qualifiés au second tour et qui n'ont jamais pu être élus est assez différent. Ce contraste s'explique notamment du fait de la présence d'une majorité de candidats de gauche<sup>29</sup>. Ainsi, la moitié du contingent<sup>30</sup> provient des catégories suivantes : ouvriers, employés et techniciens (6<sup>31</sup>), et enseignants (5). Notons que Monique Pelletier,

28. Selon sa biographie disponible sur le site de l'Assemblée nationale, [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/2448](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2448)

29. Rappelons que la moitié (5/10) des députés d'Eure-et-Loir sont à gauche sur la période, contre 3/11 en Loir-et-Cher

30. Voir les Annexes.

31. Si l'on compte Charles Hubert, cheminot à la retraite.

TABLE 1.7 – Professions des députés d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, 1958-1981

Catégorie professionnelle	Nombre	Députés et professions
Agriculteurs exploitants	3	Paul Cormier Maurice Dousset Maurice Legendre
Médecins	2	Jean Desanlis (vétérinaire) Martial Taugourdeau (médecin généraliste)
Professions juridiques	4	Françoise Gaspard (juge) Claude Gerbet (avocat) Michel Hoguet (avoué) Edmond Thorailleur (notaire)
Chefs d'entreprise	5	André Burlot (directeur compagnie assurances) Roger Corrèze (hôtelier-restaurateur) Roger Goemaere (imprimeur) Pierre Comte-Offenbach (industriel) Pierre Sudreau (président de société)
Cadres supérieurs	2	Pierre Mahias (publiciste) François Mortelette (cadre banque)
Professions intellectuelles supérieures	1	Georges Lemoine (agrégé)
Hauts fonctionnaires	2	Kléber Loustau (sous-préfet) Émile Vivier (ancien officiel ministériel)
Autre	2	Edmond Desouches (électricien) Gérard Yvon (directeur d'école)
<b>Total</b>	<b>21</b>	

ancienne ministre, est la seule à ne pas déclarer de profession, à part « mère de famille ». Sa carrière la classe néanmoins de fait dans la catégorie des professions juridiques<sup>32</sup>.

Reste la distinction entre les individus candidats une fois (85), et ceux qui se sont présenté à plusieurs reprises (47). Parmi ces derniers, on compte tous les députés, à l'exception de Pierre Comte-Offenbach (41-2, UNR, 1958), Paul Cormier (41-2, CD, 1968) et Françoise Gaspard (28-2, PS, 1981). Seul Paul Cormier n'a pu se présenter qu'à un seul scrutin législatif, puisqu'il décède en 1972. Pierre Comte-Offenbach est réélu député en 1962 dans la Seine, tout comme Françoise Gaspard à la proportionnelle en 1986. Restent donc 29 individus, dont 12 se sont qualifiés au second tour. Les 17 individus restants ne se sont présenté qu'à deux reprises.

Ainsi, tous les individus candidats au moins trois fois se sont déjà qualifié au second tour, à l'exception des communistes André Essirard (28-1, candidat cinq fois<sup>33</sup>) et Georges Juillot (28-2, candidat quatre fois<sup>34</sup>).

Ainsi, vingt « super-candidats » concentrent plus d'un tiers (78/217) des candida-

32. Monique Pelletier a exercé la profession d'assesseure, avant de devenir avocate à partir de 1981. Voir <https://www.conseil-constitutionnel.fr/membres/monique-pelletier>

33. Notons qu'il aurait pu être présent à deux reprises au second tour s'il ne s'était pas retiré.

34. Qualifié à trois reprises pour le second tour, il se retire à chaque fois au profit du candidat de gauche le mieux placé.

tures au premier tour, et 64% (55/86) des qualifications au second tour, soit 44% du total des professions de foi (133/303).

TABLE 1.8 – Les « super-candidats » en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher (1958-1981)

Nom	Candidatures (1er tour)	Qualifications (2 <sup>e</sup> tour)	Élection
<b>5 candidatures</b>			
Edmond Thorailler	5	5	5
Maurice Perche	5	4	0
André Essirard	5	0	0
<b>4 candidatures</b>			
Edmond Desouches	4	4	4
Emile Vivier	4	4	4
Kléber Loustau	4	4	4
Gérard Yvon	4	4	4
Claude Gerbet	4	4	4
Michel Hoguet	4	3	4
Roger Corrèze	4	3	4
Jean Lelièvre	4	2	0
Pierre Sudreau	4	2	4
Robert Huwart	4	1	0
Bernard Paumier	4	1	0
Georges Juillot	4	0	0
<b>3 candidatures</b>			
Pierre Mahias	3	3	3
Georges Lemoine	3	3	3
Robert Girond	3	3	0
Jean Desanlis	3	3	3
Maurice Dousset	3	2	3
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>55</b>	<b>59</b>

## 1.3 L’ancrage territorial. Effets de lieu

Pour les candidats, il s’agit non seulement de montrer qu’ils connaissent le territoire où ils se présentent, mais qu’ils y habitent depuis un certain temps, voire y sont nés.

### 1.3.1 Localiser le discours

Dans leurs discours, les candidats montrent qu’ils connaissent le territoire où ils se présentent. Le nom du département et le numéro de la circonscription sont toujours précisés au sein des PF. Le candidat peut également se référer à d’autres types de subdivisions, qu’il considère plus familières pour l’électeur : les communes, et les régions historiques et naturelles. Il en est ainsi du Perche, de la Beauce, la Sologne, la Vallée du Loir, le

Dunois, le Vendômois, le Blésois, ou encore du Drouais. Certains candidats mentionnent les noms des communes de leur circonscription, le plus souvent celles où ils sont élus, travaillent ou résident, mais aussi les plus peuplées - préfectures et sous-préfectures -, selon la circonscription.

Le scrutin d'arrondissement, remis en place à partir de 1958, renforce l'importance de l'ancrage local pour les candidats. Dès 1958, la plupart des députés de 1958 sont conseillers généraux<sup>35</sup>. Les deux tiers de ces élus s'étaient d'ailleurs présentés lors du scrutin. De 1958 à 1986, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir sont chacun découplés en trois circonscriptions. En 1973, le nombre de cantons loir-et-chériens passe de 24 à 26<sup>36</sup>. En Eure-et-Loir, ce nombre passe alors de 24 à 27.<sup>37</sup>

Sur les 287 candidats, 37 détiennent un mandat de conseiller général au moment de se présenter - 12 dans le Loir-et-Cher, 25 en Eure-et-Loir -, dont 21 en tant que titulaires (8 dans le Loir-et-Cher, 13 en Eure-et-Loir). Or, 120 conseillers généraux différents sont élus sur la période, exactement le même nombre dans chaque département. Le mandat de quatre conseillers généraux se déroule hors des périodes d'élections législatives, c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas pu se présenter en exerçant ce mandat. Ainsi, parmi les 116 conseillers généraux qui auraient pu prétendre à la députation au cours leur mandat, près d'un tiers ont choisi de le faire, dont 44% en Eure-et-Loir. Ce dernier cas est comparable à ce que Mattei Dogan dénombrait pour le scrutin de 1958 dans la France entière (1300 conseillers généraux candidats sur les 3000 élus, soit 43%). Les conseillers généraux du Loir-et-Cher sont quant à eux nettement moins susceptibles de se présenter aux élections législatives (21%).

En ce qui concerne la répartition des candidatures par canton, elle est bien plus équilibrée en Eure-et-Loir que chez son voisin : 9 des 30 cantons qui ont existé sur la période n'ont « envoyé » aucun de leur conseillers généraux<sup>38</sup>. Sur les 28 cantons du Loir-et-Cher, 19 n'ont jamais vu leur conseiller général se présenter aux législatives.<sup>39</sup>

### 1.3.2 Ancre local et parachutage

À l'inverse, l'étiquette de « parachutage » ou de « parachuté » peut constituer une tache pour le candidat qui est (considéré comme) extérieur à la circonscription ou au

---

35. Mattei DOGAN, *op. cit.*, 1960

36. Blois-Est et Blois-Ouest sont découplés pour devenir Blois-1, Blois-2, Blois-3 et Blois-4

37. Les deux cantons chartrains, Chartres-Nord et Chartres-Sud, sont chacun divisés en deux cantons, respectivement Chartres-Nord-Est et Chartres-Nord-Ouest, et Chartres-Sud-Est et Chartres-Sud-Ouest ; de même pour le canton de Dreux, divisé en Deux-Nord-Est et Dreux-Sud-Ouest

38. Parmi ceux-là, on compte le canton de Chartres-Nord-Est, tenu par Edmond Desouches sur la période. Député de 1956 à 1968, année où il est battu, il ne se représente pas ensuite (1973, 1978 et 1981).

39. On peut toutefois noter le cas où un candidat se présente aux élections législatives avant d'être élu conseiller général : Pierre Fauchon est élu CG en 1973 après avoir été candidat titulaire aux législatives quelques mois plus tôt, tout comme René Dubois, suppléant de Robert Girond ; Paul Cormier devient CG en 1970, après son élection comme député en 1968 (il décède en 1972).

département. Peut être considéré comme parachuté le candidat qui n'est pas né dans le département, n'y réside pas<sup>40</sup>, n'y est pas élu. La définition reste large. Le parachuté typique est avant tout celui qui a fait sa « carrière politique » ailleurs que dans la circonscription : soit il a été élu, soit il a fait ses armes dans son parti en dehors de celle-ci. Il faut être considéré comme potentiellement éligible pour recevoir le qualificatif de parachuté : un candidat gaulliste ou socialiste ne reprochera pas à un candidat LO de Paris de se présenter en Eure-et-Loir. Pour être au contraire considéré comme ancré localement, un candidat doit au moins habiter depuis plusieurs années dans la circonscription où il se présente - le mieux est d'y être élu. Il arrive parfois que des candidats déclarent une adresse « électorale », alors qu'ils résident en réalité ailleurs - c'est par exemple le cas de Monique Pelletier<sup>41</sup>.

La racine (ou stemme) « parachut\* » est néanmoins rare dans le corpus, visant peu de candidats : Monique Pelletier (28-1, UDF, 1981) - citée par Georges Lemoine (PS) -, Victor Vaury (41-3, EXD, 1962) - attaqué par Roger Leclerc (PCF) -, mais aussi Pierre Comte-Offenbach (41-2, UNR, 1958), alors que celui-ci a quitté l'Eure-et-Loir pour se présenter dans la Seine. Ce dernier est mentionné en 1962 dans la PF d'Antoine de Briey (DCF), qui souhaite associer l'étiquette à son nouveau concurrent<sup>42</sup>, « l'ami » de Comte-Offenbach, Jacques Thyraud (UNR).

Le terme peut toutefois être employé dans d'autres contextes, c'est-à-dire en dehors de la profession de foi : dans la presse, sur une affiche ou un tract, lors d'une réunion publique, ou encore dans les notes des agents préfectoraux. Charles-Bernard Dufour est ainsi qualifié de « parachuté » par Gérard Yvon dans son journal électoral. Le critère d'éligibilité est plutôt évacué par les RG, puisque les candidats suivants sont jugés parachutés : Denis Marx (28-2, 1973, LO), Pierre Fauchon (41-3, 1973, CD). Ce dernier poursuit en revanche sa carrière politique dans le département, en devenant conseiller général (1973-1998), maire (1992-1995), puis sénateur (1992-2011).., Jacques Hublot (28-2, 1962, CNIP). L'étiquette de « parachuté » peut même mener au remplacement d'un candidat. Dans la 1<sup>ère</sup> circonscription d'Eure-et-Loir, la candidature de Marielle Ugolini fut ainsi retirée par les instances du RPR en 1978, au profit de Jean Lelièvre.

Le lieu de résidence et/ou d'élection est un élément qui participe au choix du titulaire et/ou de son parti pour choisir le suppléant. On peut en effet supposer que le choix pour suppléant d'un individu implanté dans une autre partie de la circonscription sera

40. En l'occurrence, les candidats n'habitent pas dans le département où ils se présentent sont très minoritaires.

41. On peut aussi penser aux cas limites de candidats qui déclarent à la fois une résidence à Paris et dans leur département d'origine, par exemple Pierre Mahias (41-3, MRP) et Georges Domengie (41-3, UDR).

42. Déjà candidat en 1958, il revendiquait déjà l'étiquette gaulliste, et disqualifiait Comte-Offenbach en mobilisant de manière allusive une rhétorique classique de l'antisémitisme, le soupçon d'anti-France : « descendant d'une famille juive allemande, bien que défendant des opinions nationales, son passé ne nous offre aucune garantie. »

plus efficace. Si l'on est urbain, choisir plutôt un rural. L'atlas proposé sur le site de Grégoire David permet de géolocaliser toutes les communes de France<sup>43</sup>. Au sein de notre corpus, une minorité ont disparu ou fusionné, il s'agit donc d'adapter notre analyse aux subdivisions actuelles.

TABLE 1.9 – Communes des candidats disparues fusionnées depuis 1958

Ancienne commune	Nouvelle commune	Département d'origine
Mainterne	Crucey-Villages	Eure-et-Loir
Molineuf	Valencisse	Loir-et-Cher
Montigny-le-Gannelon	Cloyes-les-Trois-Rivières	Eure-et-Loir
Montrichard	Montrichard Val de Cher	Loir-et-Cher
Ouzouer-le-Marché	Beauce la Romaine	Loir-et-Cher
Saint-Aignan-sur-Cher	Saint-Aignan	Loir-et-Cher
Saint-Hilaire-sur-Yerre	Cloyes-les-Trois-Rivières	Eure-et-Loir
Tréhet	Vallée-de-Ronsard	Loir-et-Cher
Tremblay-le-Vicomte	Tremblay-les-Villages	Eure-et-Loir
Voves	Villages Vovéens	Eure-et-Loir
Pézy	Theuville	Eure-et-Loir

Ainsi, la figure suivante localise les candidats selon leur lieu de résidence. On peut, le type d'habitant, distinguer quatre types d'associations de candidats : titulaire et suppléants ruraux ; titulaire rural et suppléant urbain ; titulaire urbain et suppléant rural ; titulaire et suppléant urbains. Au sein de cette typologie, le titulaire et son suppléant peuvent habiter dans le même canton ou le même côté de la circonscription, ou à des parties opposées, de sorte qu'ils « couvrent » toute sa superficie.

## 1.4 Étiquettes, partis et nuances des candidats

Entre 1958 et 1981, un certain nombre d'organisations politiques se succèdent, apparaissant ou disparaissant. Une seule résiste de fait aux scissions et à l'éclatement : le PCF. Les socialistes, gaullistes, centristes, radicaux, l'extrême-gauche et l'extrême-droite se divisent tous dans un certain nombre de structures. Dans les 237 professions de foi du premier tour, on dénombre 43 noms d'organisations différentes, pour plus de 80 types de labellisations. Un même parti peut en effet être nommé de différentes manières. Les radicaux d'avant la scission de 1972, par exemple, peuvent écrire d'un texte à l'autre « Parti radical », « Parti radical-socialiste », « Parti républicain, radical et radical-socialiste », ou simplement « radical-socialiste », voire « (candidat) radical » tout court. Les candidats mentionnent régulièrement le nom d'une coalition, voire un intitulé qui ne correspond pas exactement à un groupe défini, où le slogan remplace l'étiquette. On peut par exemple

43. Le site <https://france-geojson.gregoiredavid.fr> permet en effet d'exporter les communes de France, et de chacune de ses régions et départements au format GeoJSON

citer le cas de Gérard Belorgey (41-1, SE, 1981), ancien préfet du Loir-et-Cher, qui se présente sans étiquette « pour la réforme dans la sécurité ».

Ces organisations - qui sont pour la plupart des partis<sup>44</sup> - peuvent être regroupées derrière des nuances, comme le fait le ministère de l'Intérieur à chaque scrutin. Les choix des services de l'État sont plus ou moins discutables selon les périodes - le nuancier peut être trop large, ce qui mène à des catégorisations abusives. On choisit de regrouper le corpus de candidatures - de premier et de second tour - derrière treize nuances, dont dix sont associées à plus de dix documents : gaullisme (UNR, URP, UDR, RPR<sup>45</sup>; 61 PF), socialisme (SFIO, PS; 58 PF), communisme (PCF; 54 PF), centrisme (CD, CDS, CR, MR, MRP; 35 PF), radicalisme (PRRS; 21 PF), centre-droit (RI, UDF; 17 PF<sup>46</sup>), extrême-gauche (LC, LCR, LO, SOSE-PF<sup>47</sup>; 15), agrarisme (CNIP, UIP; 13<sup>48</sup>), socialisme autogestionnaire (PSU, FAG; 11 PF). Restent 19 professions de foi que l'on ne peut pas ranger dans les catégories pré-citées : extrême-droite (PP<sup>49</sup>, UFF, UDCA, FN; 8 PF), divers (PSD, MTD, SE; 6 PF), radicaux de gauche (MRG; 4 PF).

Trois courants - gaulliste, socialiste, communiste - concentrent ainsi la majorité des professions de foi (174/303; 114/217 pour le premier tour, 60/86 pour le second tour<sup>50</sup>).

Cette classification en parti et en nuance faite, il peut subsister des ambiguïtés lorsque plusieurs organisations sont mentionnées. Si la catégorisation est le plus souvent évidente, certains candidats peuvent avoir un positionnement plus large. Par exemple, on a choisi de classer la candidature de François Archambault de Montfort (28-3, 1958) parmi les « agrariens », alors celui-ci se réclame de l'Union pour la nouvelle république (UNR) - tandis que Michel Hoguet, élu député, est apparenté UNR. Avant de changer d'étiquette en 1962 pour se réclamer « Non inscrit » et de « l'Action sociale et agricole », Montfort revendiquait quatre ans plus tôt le soutien de « Comités d'action paysanne ».

Plus généralement, certaines PF ne permettent pas de rattacher les candidats à un parti en particulier. Certains en mettent en avant plusieurs sans ordre d'importance,

44. Plus rarement des associations, agissant à l'échelle locale ou nationale.

45. Pour la description des sigles des organisations politiques, voir les Annexes.

46. Il s'agit de candidats non investis par un parti gaulliste, mais par une organisation qui a vocation à l'alliance avec les gaullistes. Dans le cas où un candidat est explicitement soutenu par l'un de ces partis, mais aussi par un parti gaulliste, il est classé comme gaulliste.

47. On classe l'unique candidature des partis SOS Environnement (titulaire) et du Parti féministe (suppléante) parmi l'extrême-gauche, bien que les luttes (écologisme et féminisme) mises en avant ne soient pas articulées à la lutte des classes, qui reste le combat premier à l'époque pour la LCR et LO.

48. Cette nuance est la plus discutable, car les indépendants et paysans sont comme leur nom l'indique doublement labellisé, et certains peuvent davantage pencher d'un côté que de l'autre, d'autant plus que beaucoup des candidats qui se présentent comme « Indépendants » ont été classés au centre-droit.

49. On choisit de classer le Parti paysan à l'extrême-droite plutôt que du côté des partis agraires, car les trois candidats qui s'en revendent en 1958 sont soutenus par Pierre Poujade. Paradoxe du lien entre partis agraires, centrisme et extrême-droite, on choisit toutefois de classer la candidature de Paul Antier (1967), ancien président du PP désormais dissout, dans la nuance « CEN », celui-ci ayant rejoint le parti de Jean Lecanuet.

50. Les communistes se qualifient deux fois moins au second tour (12 PF) que les gaullistes (24) et les socialistes (24), à peine davantage que le centre (11).

d’autres indique une étiquette, certains sont encore plus vagues, surtout pour le second tour. L’ambiguité de beaucoup de soutiens et partis des candidats affichés rend difficile la comparaison entre le cas de l’Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher avec le cas général. En tentant de classer automatiquement les étiquettes des candidats titulaires dans les nuances proposées, difficile d’observer des contrastes. On peut en retenir deux. Il n’y a pas de candidats régionalistes dans nos deux départements - on compte par exemple une cinquantaine de candidatures de régionalistes bretons. On compte proportionnellement davantage de candidatures « paysannes » en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher que dans toute la France.

Aussi, une étiquette unitaire peut être préférée au nom de parti, par exemple pour les candidats socialistes et radicaux de la coalition de la FGDS en 1967 et 1968. On peut d’ailleurs interpréter cet usage de l’étiquette politique comme une euphémisation de l’appartenance partisane.<sup>51</sup> La question de la mention du parti (dont les sigles) fera l’objet d’un développement dans le Chapitre 2.

Ces premiers éléments mis en avant permettent désormais dans le contenu textuel des professions de foi. Il s’agira beaucoup moins de s’arrêter sur les contenus programmatiques des PF, que sur la présentation de soi des candidats.

---

51. Jérémie MOUALEK, *op. cit.*, 2022

# Chapitre 2

## Discours et paradiscours des professions de foi

L'objet de ce chapitre est l'exploration du contenu textuel des professions de foi, analysé notamment à partir des propriétés socio-politiques des candidats.

### 2.1 Présentation du corpus

Comme dit précédemment, on dispose de 303 professions de foi (PF), 163 pour l'Eure-et-Loir, 140 pour le Loir-et-Cher. Il y en a 217 pour le premier tour, 86 pour le second.

La quasi-totalité (294) des PF a été récupéré dans le dépôt des Archives électorales du CEVIPOF, que l'on peut consulter au lien suivant : <https://archive.org/details/archiveselectoralesducevipof>. Dix documents manquaient *a priori*, neuf (sept pour le premier tour, deux pour le second tour) ont été récoltés respectivement aux archives départementales d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. La dernière PF, liée à Serge Palmier (28-3, FN, 1978) n'a probablement pas été imprimée, comme évoqué au premier chapitre.

Les documents du CEVIPOF étaient océrisés, les contenus téléchargeables sous formats **.pdf**, **.jpg** et **.txt**. Le taux d'erreur varie grandement selon les fichiers et selon la qualité de conservation de l'archive. En plus de la transcription des neuf PF supplémentaires, il a d'abord fallu corriger l'OCR des PF du CEVIPOF. Après d'infructueuses tentatives de ré-océrisation, décision a été prise de corriger les erreurs à la main, puis avec l'aide de *Large Language Models* (LLM), tels DeepSeek et Mistral, dont les résultats ont systématiquement été revus ensuite.

Après post-correction, la longueur moyenne d'une PF est de 5064 caractères – la plus longue à 13084, la plus courte à 954 –, soit 782 mots.

L'écart-type est élevé, puisqu'il est égal à 2424, ce qui donne un coefficient de variation (écart-type/moyenne) de 48%. Homogènes en ce qui concerne la taille de l'objet

TABLE 2.1 – Longueur des professions de foi par année et tour (1958-1981)

Année	Tour	Nombre PF	Longueur moyenne (car.)
1958	1	34	6 502.6
	2	21	2 783.3
1962	1	29	6 708.4
	2	14	3 038.9
1967	1	26	6 493.2
	2	12	2 523.3
1968	1	30	5 707.3
	2	10	2 741.4
1973	1	34	6 178.3
	2	11	2 643.3
1978	1	37	5 541.6
	2	8	3 044.8
1981	1	27	4 539.1
	2	10	2 885.9

matériel, les dimensions des textes des professions de foi sont hétérogènes.

### 2.1.1 Structure des documents

TABLE 2.2 – Statistiques lexicales du corpus

Statistique	Texte	Discours
Nombre de textes	303	303
Occurrences totales	218 308	197 287
Nombre de formes	12 279	11 667
Hapax	4 769	4 609
Moyenne occ./forme	17.78	16.91
Moyenne occ./texte	720.5	651.1

Les professions de foi sont imprimées en grande majorité au recto et au verso d'une feuille au format colombier - 63x90 cm - pour le premier tour, et généralement au recto en cas de second tour.

Certaines informations sont systématiques, car obligatoires. D'abord le nom - « République française » - et la devise - « Liberté Égalité Fraternité » - du régime politique, la date et le type d'élections - « Élections législatives du JJ MOIS AAAA » -, et le nom de l'imprimerie - une liste d'imprimeries autorisées pour produire la propagande est présentée aux candidats, qui mentionnent presque toujours le nom de celle à laquelle ils ont recours. D'autres éléments, qui portent un caractère rituel sans être encadrés légalement, sont quasiment toujours présents : le nom du candidat et de son parti, ou à défaut une éventuelle nuance politique, celui du suppléant - avec la mention « suppléant » ou « remplaçant éventuel » -, et une formule interpellant les électeurs - le plus souvent « Électrices,

Électeurs » ou « Madame, Monsieur ». Un certain nombre de caractéristiques peuvent entourer le nom des candidats (titulaires et suppléants) : âge, profession, mandats en cours ou passés, responsabilités politiques (par exemple au sein de leur parti) syndicales ou associatives, diplômes, décorations, statuts divers - notamment celui d'ancien combattant ou de résistant, surtout au début de la période.

Mis à part l'interpellation des électeurs, nous classons cette série d'éléments, presque systématiquement placés au début et/ou à la fin du document, dans la catégorie de paradiscours, ce qui entoure le discours. La partie proprement discursive débute en effet lorsque le locuteur commence à s'adresser à ses interlocutaires<sup>1</sup>.

Le texte paradiscursif est central car il communique au public tous les éléments que le candidat juge susceptibles de légitimer sa candidature. Or, d'un texte et d'un scrutin à l'autre, les processus de légitimation et d'illégitimation varient<sup>2</sup>. Ainsi, il peut être bon de ne pas mentionner sa profession d'origine ou la totalité de ses mandats électifs, ou au contraire de mettre l'accent dessus. Il n'est pas toujours aisément de distinguer les usages stratégiques des non-dits de leur caractère fortuit. *A priori*, ne pas mentionner son âge ne constitue pas un choix pour la plupart des candidats, ils peuvent tout simplement ne pas juger l'information utile.

Pour le chercheur, il est aussi plus simple de coder ces différents éléments. On distingue alors caractéristiques connues et caractéristiques mentionnées.

La partie dite discursive des PF n'en reste pas moins déterminante : elle peut servir au candidat à se présenter plus précisément, à livrer son programme, à se distinguer de la majorité et de ses adversaires, ou au contraire à défendre son bilan. Tout dépend du statut du candidat au moment des élections : député sortant, favori (qui n'est pas nécessairement le sortant), n'a pas vocation à être élu (c'est le cas notamment des candidats trotskistes). Beaucoup des candidats ne rentrent pas dans ces catégories. Les prétendants communistes, présents à chaque scrutin dans chacune des circonscriptions, ne sont jamais en position d'éligibilité, bien que certains parviennent à se qualifier au second tour (Maurice Perche à trois reprises en Eure-et-Loir). Ils n'ont pour autant pas le même statut que les trotskistes, qui n'obtiennent aucun mandat sur la période<sup>3</sup>, car ils ne signent aucun accord avec d'autres partis - les candidats de Ligue communiste révolutionnaire peuvent éventuellement appeler à voter pour un candidat socialiste au second tour.

Cette distinction faite, passons à l'analyse lexicale des documents.

---

1. Comme Magali Guaresi, on choisit d'employer le néologisme « interlocutaires », plus fluide à la lecture que les formules « interlocuteurs et interlocutrices », ou « interlocuteur·ices ».

2. Voir sur le sujet Michel OFFERLÉ, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *op. cit.*, 1984

3. On compte certains maires communistes, notamment Jean Hardy à Châteaudun de 1977 à 1983. Voir <https://maitron.fr/hardy-jean-rene/>.

## 2.2 Mots et lemmes des professions de foi

Dès les années 1970, l'historien Antoine Prost souligne l'utilité du traitement informatique pour dépouiller et analyser des textes. Dans le cadre de ses recherches, il collabore avec le statisticien Jean-Paul Benzécri. Ce dernier met au point dans les années 1960 la méthode d'analyse factorielle des correspondances (AFC), entre autres reprise par Pierre Bourdieu dans ses travaux. Prost publie trois articles dans la *Revue française de science politique*, et un ouvrage aux Presses universitaires de France, intitulé *Vocabulaire des Proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*. Dans son introduction, Prost, encore influencé par l'histoire des mentalités, voit dans la « lexicologie »<sup>4</sup> une promesse nouvelle : « L'analyse des vocabulaires, en effet, ouvre aux historiens des possibilités inédites, en les obligeant à s'interroger non seulement sur ce que les textes veulent dire, mais aussi sur ce qu'ils disent comme malgré eux. [...] Avec [la lexicologie], l'accent se déplace de l'étude des thèmes énoncés à celle des sous-entendus involontaires et inconscients, que trahit l'emploi d'expressions ou de vocables en apparence insignifiants. »

Celui-ci se propose de diviser son corpus en deux sous-groupes : un pour la gauche, un pour la droite. Ainsi, il met en évidence les mots et thèmes privilégiés par chaque camp. Le clivage gauche/droite reste utile pour l'analyse du discours politique, celui-ci discriminant grandement son contenu lexical. Prost met en évidence 53 termes qu'il juge significatif pour comparer la langue de la gauche et la droite. Il serait intéressant de tester si ce groupe de mots est toujours valide pour distinguer gauche et droite, mais ça n'est pas l'objet de ce mémoire. On souhaite en effet comparer les professions de foi selon des modalités plus précises, mentionnées dans le chapitre précédent : le parti (et la nuance politique, moins générale que le clivage gauche/droite), l'année du scrutin, le genre, l'âge.

Contraint par les limites des outils disponibles à l'époque, l'étude proposée par Antoine Prost se limite au vocabulaire, et donc aux mots de la propagande électorale. Plus précisément, celui-ci élimine les « mots-outils », et conserve les lemmes – il emploie les mots de « vocable » et de « terme » –, qui correspondent à la forme de base d'un mot, que l'on retrouve dans le dictionnaire - par exemple « social » est le lemme pour « social », « sociale », « sociaux » et « sociales ». La lemmatisation ne doit pas être confondue avec la stemmatisation (ou racinisation), qui réduit encore plus l'ensemble en ramenant les mots dérivant d'une même racine à un seul terme. La racine n'est pas nécessairement un mot, par exemple « com » pour « commun », « commune », « communisme », etc.

La lemmatisation facilite l'analyse en regroupant certains mots, réduisant le totale des unités. Cette tâche est complémentaire de la tokenisation, qui consiste à découper des textes, *i.e.* des chaînes de caractères, en des jetons (tokens), dont la taille peut varier entre le caractère et le mot. Ainsi, la phrase « L'agriculture française est sur une pente qui

---

4. Appliquée au lexique, l'analyse de données textuelles (ADT) prend aujourd'hui pour nom lexicométrie, pour le texte celui de textométrie, et pour le discours on parle de logométrie.

conduit à la ruine. », que l'on retrouve dans la PF de François Archambault de Montfort 28-3, 1962, AGR), peut être découpée de plusieurs manières. Pour l'usage que l'on souhaite en faire, découper en jetons de lettres ne semble pas utile. On préfère plutôt transformer cette phrase en une liste de mots (on choisit pour le moment d'inclure la ponctuation) : ["L", "", "agriculture", "française", "est", "sur", "une", "pente", "qui", "conduit", "à", "la", "ruine", "."]. En lemmatisant cette phrase et en retirant la ponctuation, on retrouve ainsi dix jetons uniques et deux jetons répétés deux fois (le token "le").

Appliquée à l'ensemble de notre corpus, et après filtreage d'une liste *stopwords* - qui sont à l'image des « mots-outils » retirés par Antoine Prost - la lemmatisation amène l'ensemble des termes à 103868 (réduction de moitié par rapport aux mots), dont 7544 uniques, avec environ 343 lemmes par texte. Concernant les discours, ces données sont respectivement amenées à 89679, 6945 et 296.

Cette étape est cruciale, puisqu'elle détermine la qualité des analyses produites. On teste dans un premier temps le modèle français de spacy, **fr\_core\_news\_sm** - « sm » pour *small*, qui est le plus rapide, mais fait beaucoup d'erreurs : pour 50 lemmes tirés au hasard, 10 sont erronés. Le modèle de moyenne taille réduit considérablement la part d'erreur, 2 pour 50 avec le groupe de test, ce qui peut suffire.

Si l'on retire de l'analyse le texte paradiscursif, mais aussi les articles, pronoms et prépositions - mais aussi d'autres *stopwords*<sup>5</sup> -, les termes les plus fréquents du discours de notre corpus sont les suivants :

---

5. Voir les annexes numériques pour la liste des *stopwords*.

TABLE 2.3 – Les 30 lemmes les plus fréquents du corpus discursif

Rang	Lemme	Occurrences
1	politique	998
2	social	726
3	france	578
4	travailleur	542
5	parti	534
6	national	522
7	voter	520
8	communiste	503
9	candidat	474
10	français	418
11	économique	417
12	gouvernement	416
13	gauche	407
14	programme	406
15	grand	394
16	électeur	390
17	pays	363
18	homme	363
19	vie	362
20	république	355
21	socialiste	348
22	liberté	342
23	vouloir	336
24	travail	334
25	assurer	320
26	agricole	299
27	petit	278
28	jeune	277
29	général	275
30	paix	273

Le tableau 2.3 n'est en lui-même pas interprétable, il est au mieux un indicateur du lexique utilisé par les candidats au début de la V<sup>e</sup> République. Les lemmes « travailleur », « communiste » et « agricole » sont néanmoins révélateurs. Le premier terme est l'apanage des candidats trotskistes, voire communistes (plus rarement les socialistes, ou des candidats isolés) ; le deuxième est le marqueur de présence du seul parti présent sur toute la période<sup>6</sup> ; le troisième terme est enfin le reflet de l'espace choisi, *i.e.* des zones rurales.

L'estimation de la sous-utilisation ou de la sur-utilisation des mots/lemmes selon la période, ou selon le parti/la nuance, permet de plus fines conclusions. En 1958, on parle encore d'« Algérie » (84 occurrences, cinquième mot le plus fréquent). En 1973,

6. Le lemme « communiste » est deux fois plus souvent employé par des candidats du PCF que par des candidats n'appartenant pas - et donc, sauf en cas d'accord de second tour, opposés - au parti.

« programme » (125, 1<sup>er</sup>) et « commun » (103, 2<sup>e</sup> ex-aequo avec « politique ») sont les deux mots les plus utilisés par les candidats, presque exclusivement communistes et socialistes. En 1978, la multiplication des candidatures d'extrême gauche propulse le mot « travailleurs » (156, 1<sup>er</sup>) au sommet du classement, devant « gauche » (126, 2<sup>e</sup>) ;

En 1981, le mot « majorité », qui est le plus fréquent, porte une double signification. Il s'agit pour les prétendants de gauche - PS et MRG - de se positionner en candidats légitimes, suite à la victoire de François Mitterrand. La droite prétend également à une contre-majorité, d'où le nom de la coalition entre l'UDF, le RPR et d'autres formations du centre et de la droite : « Union pour la nouvelle majorité ».

Comme l'implique ce dernier exemple, certains groupes de mots ne doivent pas être séparés au risque de perte de sens pour l'analyse. Afin de préparer le corpus, il faut aussi déterminer ces expressions figées à conserver en plus des lemmes. Ainsi, on peut classer dans cette catégorie certaines entités nommées, *i.e.* noms de personnes, de lieux, d'institutions (notamment les noms d'organisations politiques).

Pour cela, il faut rechercher des collocations dans le texte, c'est-à-dire les cooccurrences<sup>7</sup> de mots qui se suivent directement dans une phrase. En plus des entités nommées, d'autres expressions figées reviennent souvent. C'est le cas de « programme commun » - souvent suivi par « de gouvernement » -, « marché commun », « allocations familiales ». Pour ces exemples, l'association des deux mots est porteuse d'un sens en partie perdu en les séparant. Les sigles doivent aussi être détectés pour être considérés comme des unités sémantiques - par exemple « FNSEA » ou « F.N.S.E.A. » pour Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

### 2.2.1 Adresse aux électeurs

Comme dit plus haut, on considère que la partie discursive de la profession de foi commence le plus souvent par une adresse, qui dénote un certain ethos chez le candidat<sup>8</sup>. Autrement dit, l'adresse aux électeurs donne le ton de la profession de foi.

Sur les 303 professions de foi, 51 (17%) ne contiennent pas d'interpellation. Au sens strict, on compte 42 manières de s'adresser aux électeurs. On peut regrouper la plupart des adresses derrière trois types de formules : référence classique aux électrices et électeurs (143 occurrences)<sup>9</sup>, formules de politesse de type « Madame, Mademoiselle, Monsieur » (45) et interpellations civiques (27).

Les formules au singulier (48, 19%) recouvrent toutes les adresses de politesse, et trois adresses classiques : « Chère électrice, cher électeur » (2) et « Électrice, électeur »

7. Voir la définition en introduction

8. Françoise RIGAT, « “Mes chers compatriotes” : stratégies discursives de l'interpellation des électeurs dans les professions de foi », Corela [En ligne], HS-8 | 2010, URL : <http://journals.openedition.org/corela/783>

9. L'adresse la plus fréquente est « Électrices, Électeurs » (108)

(1). Quasiment toutes sont au masculin et au féminin (244), une poignée n'incluent pas le féminin (8) : « Mes Chers Compatriotes » (3 - RI, 1962 ; RI, 1968 ; CNIP, 1968), « Mes chers Compatriotes Vendômois » (2 - UFF, 1958), « Mes chers Amis » (1 - RAD, 1962), « Travailleurs, salariés » (1 - PSU, 1978), « Chers Amis » (1 - URP 1973). Un peu plus du quart des adresses (71, soit 28%) incluent un effet de proximité avec le lemme « cher » (cher, chère, chers, chères).

## 2.2.2 Textes et contextes électoraux

À chaque scrutin correspond le plus souvent un enjeu national majeur, auquel s'ajoute fréquemment d'autres sujets, parfois plus locaux. Ainsi, on peut déterminer *a priori* ces enjeux pour chaque scrutin législatif entre 1958 et 1981 - mis à part 1967 où il est difficile de distinguer un élément majeur.

TABLE 2.4 – Enjeu principal des scrutins législatifs, 1958-1981

Année	Enjeu majeur
1958	Rapport à de Gaulle et à la crise politique
1962	Rapport à de Gaulle
1967	—
1968	Rapport à la crise politique en cours
1973	Union de la gauche et de la droite
1978	Division de la gauche et de la droite
1981	Rapport à Mitterrand

Ainsi, l'élément distinctif est tantôt externe (de Gaulle, mai-68, Mitterrand), tantôt interne (la gauche et la droite). Le scrutin de 1981 marque quant à lui une rupture dans le calendrier électoral : pour la première fois, les élections législatives se déroulent un mois après l'élection présidentielle, d'où aussi la surprise du mot « majorité » - que l'un des camps cherche à conserver, l'autre à conquérir. On peut toutefois rapprocher cette circonstance de celles des scrutins législatifs de 1958 et 1962, qui se tiennent à moins d'un mois d'un référendum confortant la légitimité du général de Gaulle<sup>10</sup>. Ces années-là, les candidats se réfèrent à la victoire électorale de de Gaulle ; en 1981, on se rapporte à la victoire de Mitterrand. Les élections de 1967 se déroulent deux ans après l'élection présidentielle. Le scrutin de 1968, qui suit une dissolution de l'Assemblée nationale, vise quant à lui à garantir la continuité et la stabilité du pouvoir gaulliste, ébranlé depuis plusieurs mois. Les élections suivantes, en 1973 et 1978, suivent le calendrier électoral prévu dans les textes constitutionnels, et sont en décalage avec l'élection du président (1969, 1974 et

10. D'autant plus qu'il s'agit de référendums constitutionnels, le premier instituant la constitution de la Cinquième République, le second instaurant l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

1981<sup>11</sup>).

## 2.3 Similarités et distances du discours

Comme mentionné précédemment, on dispose de 303 professions de foi : 217 pour le premier tour, 86 pour le second. Les *discours* à proprement parler sont toutefois moins nombreux. Certaines PF sont en fait identiques ou presque d'une circonscription à l'autre, et parfois d'un tour sur l'autre ou d'une année sur l'autre. Les deux derniers cas, plus rares, se trouvent quand un même candidat recycle sa propagande. Le premier cas concerne le parti, dont les instances - au niveau départemental ou national - peuvent décider d'égaliser le discours pour ses candidats. Parfois, les instances du parti recyclent même les professions de foi d'une année sur l'autre, par exemple la fédération communiste du Loir-et-Cher en 1967 et 1968, malgré le changement de conjoncture.

Dans ce cas, le locuteur n'est pas le candidat, mais l'organisation politique représentée. Cela ne signifie pas qu'il n'a pas participé à la rédaction de sa profession de foi, comme c'est possiblement le cas pour les candidats du PCF et l'UNR - où la production s'organise au niveau départemental.

Dans le cas général, c'est avant tout le candidat titulaire, voire le suppléant avec lui, qui s'exprime. Il arrive toutefois que tout ou partie du discours soit énoncé à la première personne du pluriel, avec un « nous » le plus souvent associé au parti. Ainsi, les discours des candidats peuvent se distinguer par la voix employée.

On peut automatiser l'étude de la similarité entre professions de foi en utilisant plusieurs techniques. La première est le calcul de TF-IDF. Cette mesure exploratoire permet d'estimer l'importance des mots d'un corpus textuel en fonction non pas de leur fréquence (occurrences par texte), mais de leur distribution. L'intérêt de cette technique est qu'elle n'accorde pas trop d'importance aux mots très fréquents (présents dans tous les textes) ou très rares (présents dans peu de texte). Une autre méthode est doc2vec, un modèle pré-entraîné qui permet de transformer chaque document en un vecteur, que l'on peut ensuite comparer par similarité cosinus. Le calcul de similarité entre deux vecteurs A et B se traduit mathématiquement par la formule suivante, où  $\theta$  est le nom de l'angle formé par les vecteurs, et où le cosinus de cet angle est égal au produit scalaire des vecteurs divisé par le produit de leurs normes respectives.

$$\cos \theta = \frac{\mathbf{A} \cdot \mathbf{B}}{\|\mathbf{A}\| \|\mathbf{B}\|}$$

Sur – et pas nécessairement tout au long de – la période, six partis ont recours à

---

11. L'élection de 1969 fait suite à la démission du Président de Gaulle, celle de 1974 suit le décès du Président Pompidou.

une égalisation de leurs discours :

- le Parti communiste français,
- Lutte ouvrière,
- la Ligue communiste révolutionnaire,
- le Parti communiste français,
- l'Union pour la défense de la République,
- l'Union et fraternité française
- Le Parti socialiste unifié
- le Front national.

Mentionnons aussi les partis qui ne sont présents qu'une fois sur le corpus, mais qui avaient utilisé le même procédé pour leurs autres candidats :

- la Ligue communiste (1973),
- le Parti technique et démocratie (1978).

Le calcul de similarité par TF-IDF peut ensuite être représenté graphiquement au moyen d'une technique de réduction de dimensionnalité. C'est que chaque texte est représenté par un très long vecteur, où chaque mot unique représente une dimension, ce qui est impossible à interpréter. Deux techniques complémentaires peuvent être privilégiées. L'algorithme t-SNE permet de visualiser un graphe en deux dimensions ou trois dimensions, en privilégiant les distances « locales ». L'analyse en composantes principales (ACP) permet quant à elle de respecter la structure globale du corpus.

La similarité est faible en moyenne (0.173, max : 1, min : 0.003). En ce qui concerne l'ACP, les axes demeurent difficiles à interpréter.

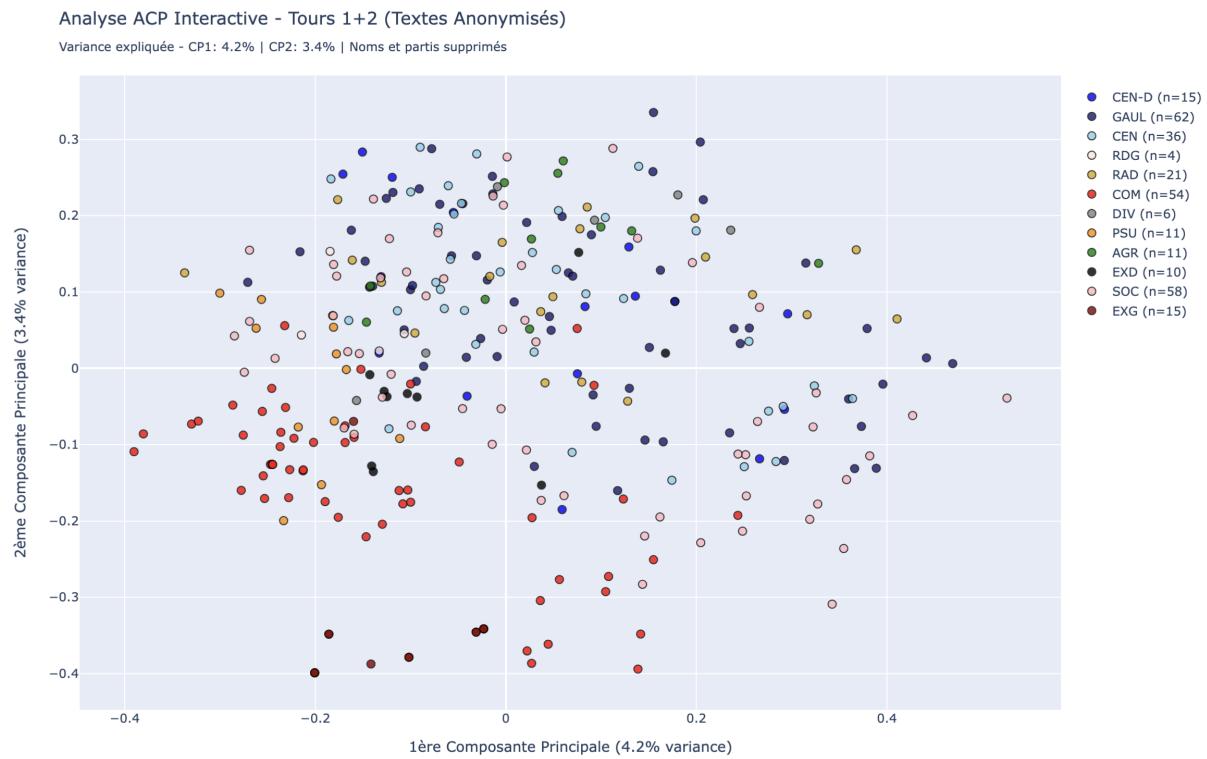


FIGURE 2.1 – Graphe de similarité entre les professions de foi, ACP (n=303)

Notre hypothèse est que l'axe des abscisses (Composante principale 1, CP1) distingue les PF d'opposition (le plus souvent à gauche) avec les PF de majorité (souvent à droite). L'axe des ordonnées (CP2) séparerait quant à lui les PF personnalisées d'avec les PF impersonnelles ou programmatiques.

Pour tenter de vérifier cette seconde hypothèse, il est possible de classer les discours des candidats selon la fréquence relative des pronoms utilisés, en particulier le « nous » (mais aussi « nôtres », « nos », etc.) et le « je » (ou « mon », « mes », etc.).

L'algorithme t-SNE ne permet pas une telle interprétation en termes d'axes, mais plutôt de visualiser des clusters. Deux zones semblent a priori se dessiner : une première qui réunit les PF du PCF pour la première partie de la période (1958-1968), une autre pour la seconde partie (1973-1981). Toutefois, l'analyse par clustering - par *k*-Means<sup>12</sup> - ne permet pas de confirmer que la première zone, incluant également les PF du PSU pour les années 1962, 1967 et 1968 (cluster de 24 documents).

Les candidats qui « recyclent » leur circulaire sont les suivants (similarité supérieure à 0.7) :

- Claude Gerbet (28-1, gaulliste, 1967, 1968 et 1973)
- Yves Cauchon (28-2, UDF, 1978 et 1981)
- Jeanny Lorgeoux (41-2, PS, 1978 et 1981)

12. L'algorithme *k*-means est une méthode de classification dite « non supervisée ». Il regroupe les données en *k* clusters en minimisant la distance entre les points et le centre de leur cluster (le « centroïde »).

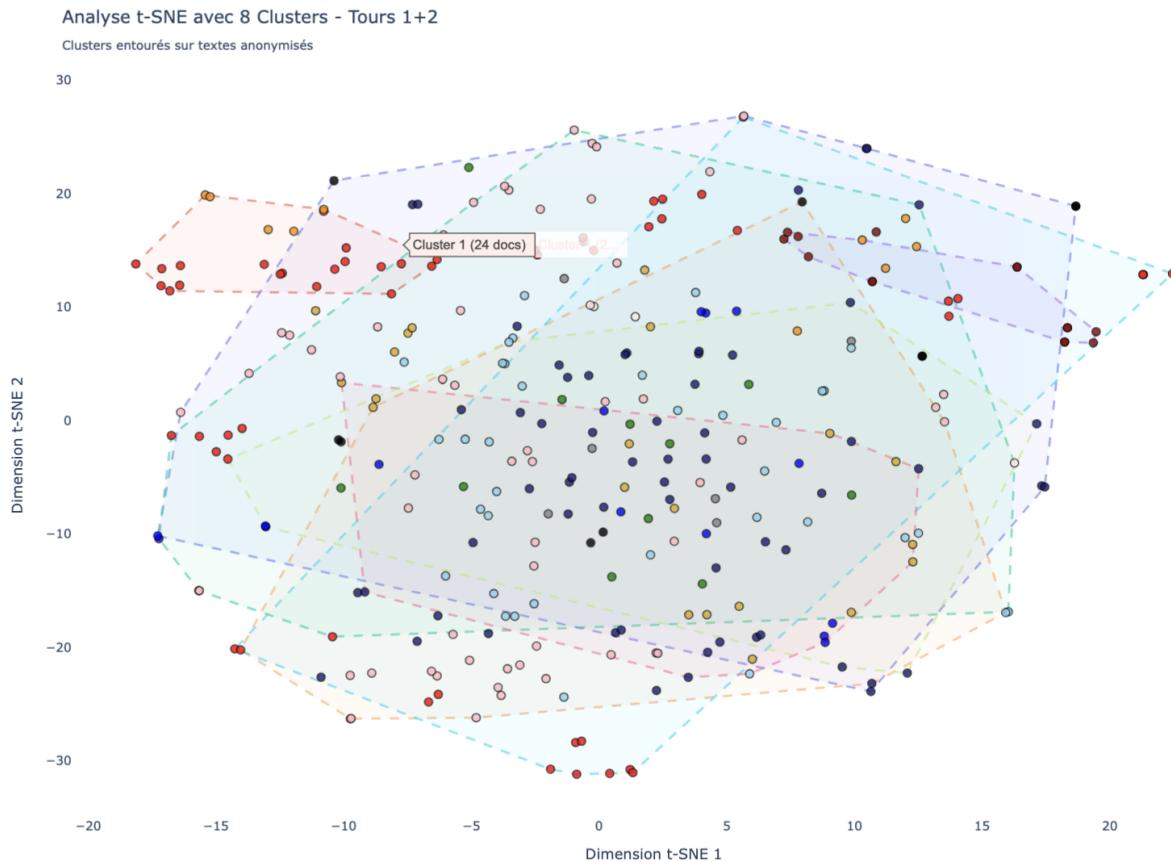


FIGURE 2.2 – Clustering sur la similarité cosine (TF-IDF) du corpus, représentation par t-SNE - Pointage sur le Cluster 1

— Edmond Thorailler (28-2, gaulliste, 1962 et 1967)<sup>13</sup>

Et, à des degrés moindres :

— Pierre Sudreau (41-1, centriste, 1967 et 1968)

— Michel Hoguet (28-3, gaulliste, 1962 et 1967)

Ou encore, d'un tour à l'autre :

— Robert Huwart (28-3, MRG, 1978)

— Jacques Blot (41-1, UDF-RPR, 1981)

Au fond, les calculs de similarités employés ici ont pour intérêt premier la détection de doublons. La diversité des lexiques et situation au sein d'un corpus de petite taille ne permet pas de chercher des liens plus fins entre les PF, au risque pour le moment de surinterpréter.

---

13. Dans le cas de M. Thorailler, seule la première page biographique est entièrement « recyclée ».

## 2.4 Détection des entités nommées : organisations, lieux, personnes

L'une des expériences computationnelles que l'on souhaite mettre en oeuvre est la reconnaissance d'entités nommées (REN, ou *Named Entities Recognition, NER*), c'est-à-dire les noms de personnes, les noms de lieux ou d'organisations, ou encore les dates. Les mentions de ces diverses entités nous renseignent sur les positions respectives des PF. Ainsi, le candidat se contente-t-il de parler de lui et de ses propres caractéristiques, sans nécessairement mentionner un nom de parti ?

En fait, on connaît déjà beaucoup de ces entités, qui sont présentes dans le tableau évoqué au premier chapitre : noms des candidats (titulaire et suppléant), noms des départements et de communes de naissance et de résidence des candidats, noms des organisations politiques. On dispose ainsi d'une base d'entités, qui pourrait permettre à un modèle d'en reconnaître de nouvelles automatiquement.

Le modèle ModernCamemBERT-3entities pré-entraîné et fine-tuné<sup>14</sup> par Loïck Bourdois<sup>15</sup> est suffisamment robuste pour reconnaître certaines entités seul, mais produit beaucoup d'erreurs. Les métriques (précision et rappel) sont en effet médiocres, ce qui signifie qu'il reconnaît des entités qui n'en sont pas (faux positifs), et manque de « vraies » entités présentes dans le texte (faux négatifs). La vérification de la précision et du rappel du modèle se fait par comparaison à une « vérité terrain », *i.e.* l'ensemble des informations dont on dispose déjà, notre base : noms des titulaires, des suppléants, nom du département, nom des communes de naissance et de résidence, nom des partis et organisations politiques liés aux candidats.

Métrique	Valeur
Précision	0.224
Rappel	0.436
F1-score	0.267

TABLE 2.5 – Évaluation du modèle ModernCamemBERT-3entities

Le modèle permet toutefois de trouver des entités que les expressions régulières - voir les sous-sections 2.4.1 et 2.4.2 - ne suffisent pas à détecter, pas exemple un sigle contenant un espace erroné, ou un nom mal orthographié.

14. Le fine-tuning désigne l'ajustement des paramètres d'un modèle à de nouvelles données.

15. Loïck BOURDOIS, « NERmemberta-3entities (Revision 989f2ee) », Centre Aquitain des Technologies de l'Information et Electroniques, 2024, <https://huggingface.co/CATIE-AQ/NERmemberta-3entities>, doi :10.57967/hf/3640, doi:10.57967/hf/1752.

### 2.4.1 Mentionner des personnes : le moi, l'allié ou l'adversaire

Si l'on s'intéresse aux mentions de personnes dans les professions de foi, on retrouvera presque toujours le nom du candidat titulaire et celui du suppléant. Peuvent être cités d'autres noms, d'adversaires ou d'alliés : à l'échelle locale, des concurrents, opposants voire des alliés ; à l'échelle nationale, des figures repoussoirs ou de référence.

En ce qui concerne les candidats, certains d'entre eux partagent le même nom de famille (35 individus pour 16 noms). Pour une partie, il y a un lien de parenté et bien souvent transmission d'un héritage et d'un capital politique. Michel Hoguet (28-3, député gaulliste de 1958 à 1973, maire de Nogent-le-Rotrou entre 1958 et 1964) est le père de Patrick Hoguet (28-3, candidat suppléant de Maurice Dousset dans la même circonscription en 1973, 1978 et 1981<sup>16</sup>) ; même lien entre Robert Huwart (28-3, candidat socialiste puis radical sur la période 1958-1978, maire de Nogent-le-Rotrou de 1965 à 1987, président du conseil général de 1979 à 1986) et François Huwart (28-3, candidat en 1981<sup>17</sup>) ; *idem* pour Jean Cauchon (28-2, CEN, 1958 et 1968) et Yves Cauchon (28-2, UDF, 1978 et 1981), qui n'ont vraisemblablement pas de lien avec Guy Cauchon (28-2, LCR, 1981). Pierre Lamirault (28-3, AGR, suppléant en 1962) est le père de Philippe Lamirault (28-3, MRG, 1973), mais ils ne sont pas liés à Gaëtan Lamirault (28-3, RAD, suppléant en 1962). Madeleine Cormier (41-3, CD, 1973, suppléante de Pierre Fauchon) est la veuve de Paul Cormier, élu député en 1968.

Les candidats suivants n'ont *a priori* pas de lien de parenté : Aimé Breton et Claude Breton (PCF) ; Jean-François Deniau et Roland Deniau ; Pierre Denis et Yves Denis ; René Dubois, Claude Dubois et Maxime Dubois ; Pierre Girard et Michel Girard ; Abel Méret et Jean Méret ; Robert Moreau et Auguste Moreau ; Jean Gallet et Bertrand Gallet ; Marguerite Jourdain et Maurice Jourdain ; Elsa Petit et Jocelyne Petit ; Pierre Pelletier et Monique Pelletier.

En utilisant des expressions régulières, on peut ainsi estimer le nombre de citations et d'autocitations des noms de personne au sein des professions de foi.

Les noms du général de Gaulle et de François Mitterrand sont sans surprise les plus présents. Le premier est en effet Président de la République à l'occasion de quatre élections sur sept, et que les candidats de la droite continuent de le mentionner après sa mort. Mitterrand est candidat à l'élection présidentielle en 1965 et 1974, président en 1981. D'autres personnalités à l'envergure nationale sont citées, mais moins que certaines personnalités locales. Maurice Perche, Edmond Desouches, Kléber Loustau et Pierre July sont ainsi davantage présents que des figures nationales. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances de 1962 à 1966, est cité avant son élection comme Président en 1974 par des candidats se revendiquant « giscardiens ». Jacques Chirac prend de l'envergure

16. Candidat en 1986, Patrick devient député entre 1993 et 1997 puis de 2002 à 2003.

17. Lui aussi devient député après la période, en 1997-1999, année où il est nommé secrétaire d'État, puis en 2003-2007. Son fils Harold Huwart est depuis 2024 député de la 3<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir.

tardivement sur la période - il a 26 ans en 1958 - : fondateur en 1976 du RPR, il est candidat à la présidentielle en 1981.

L'autoréférence et la référence aux adversaires peuvent révéler les tactiques des partis et des candidats, entre la défense et l'attaque. On peut en effet considérer que citer un autre candidat, c'est en tout cas pour le premier tour le critiquer - *a minima* pour lui reprocher ne pas se retirer.

#### **2.4.2 Déetecter les sigles à partir des expressions régulières**

De multiples sigles - rarement des acronymes -, à commencer par ceux qui désigne des partis (U.N.R., PCF), sont mentionnés dans les professions de foi. Le candidat peut désigner des institutions auxquelles il appartient, qui le soutiennent ou qu'il défend (par exemple, la FNSEA), ou au contraire se distinguer d'organisations ennemis ou concurrentes. Une manière simple d'identifier les sigles mentionnés dans les professions de foi est de chercher une suite de lettres en majuscule, parfois séparées par des points, qui ne forme pas un mot - sauf pour les rares acronymes. Après nettoyage, on peut ensuite compter les occurrences de chaque sigle, au sein du corpus. Aussi, on pourra considérer dans la suite de l'analyse que le sigle est équivalent à l'expression qu'il décrit - *e.g.* que « S.F.I.O. » et « SFIO » sont équivalents à « Section française de l'Internationale ouvrière ».

Mentionnons le cas du Parti communiste français, souvent décrit sous le sigle partiel de « PC » (sans le « F ») par ses opposants. On peut interpréter cette omission comme une manière de dénationaliser le PCF, comme lorsque les anticomunistes en font explicitement le « parti de l'étranger ». Robert Bruyneel (41-1, UIP<sup>18</sup>), qualifie le PCF de cette manière, en 1958. Plus étonnamment, le socialiste Edmond Mounin (41-1, 1958) évoque également « un Parti Communiste à la solde de l'Étranger ». Dans son journal électoral du 2 mars 1967, Pierre Mahias (41-3, CD) évoque le « dévouement absolu [du candidat communiste] à une idéologie étrangère ».

En ce qui concerne les autres sigles, les seules modalités changeantes sont la présence ou non du point entre les lettres.

#### **2.4.3 Guerre, résistance et décorations**

En plus des organisations politiques, associatives ou syndicales et des professions, les PF mentionnent des statuts d'un autre ordre, à savoir le passé d'ancien combattant des candidats, qui peuvent leur valoir un certain nombre de décorations - Légion d'honneur, croix de guerre<sup>19</sup>. La plupart ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale, souvent comme résistants. Un seul candidat est un ancien d'Algérie, Alfred Charrier (28-1, DIV, 1981).

---

18. Il est aussi membre de l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française

19. D'autres décorations peuvent être citées, comme la médaille agricole.

Mattei Dogan montre que la résistance est un vivier important pour les députés et ministre sous la IV<sup>e</sup> et le début de la V<sup>e</sup> République. Parmi les candidats d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, beaucoup mentionnent leur action dans la résistance, ou à défaut leur statut d'ancien combattant - parfois avec le sigle « AC », voire de prisonnier de guerre - sigle « P.G. » -, et leurs décorations. Ces faits d'armes sont surtout au début de la période un attribut important pour la légitimité du candidat - aussi, la part des candidats qui étaient adultes au moment de la Seconde Guerre mondiale baisse progressivement.

On a pu identifier deux cas de candidats qui ne font pas mention de leur passé d'ancien combattant - *a fortiori* d'ancien résistant. Le premier cas concerne Georges Domengie (41-3, UNR-UDR, titulaire en 1962, suppléant en 1968), ancien combattant et membre de la Légion d'honneur - qualité mentionnée en 1968 mais pas en 1962. Charles-Bernard Dufour (41-3, UDR, 1968), croix de guerre, médaille de combattant volontaire, a quant à lui fait partie des Forces françaises de l'intérieur (FFI), mais ne le dit pas dans sa profession de foi. Il mentionne sa profession, et le fait qu'il est officier de la Légion d'honneur. Le cas de ces deux candidats gaullistes reste difficile à interpréter, sinon dans une logique d'effacement de la personne derrière la personne du général de Gaulle et de son parti.

De nombreux candidats sont par ailleurs membres de la Légion d'honneur, mentionnée à soixante reprises dans le corpus, et correspond à vingt-neuf candidats. Dans certains cas, le candidat précise si la médaille a été reçue pour « faits de guerre » ou « à titre militaire », ainsi que le grade - chevalier, officier, commandeur ou grand-officier.

## 2.5 Se présenter, présenter le programme

L'enjeu du discours de la profession de foi est généralement double : il s'agit de se présenter, et de présenter son programme, le plus souvent celui d'un parti. Cette section est l'occasion de revenir sur la manière dont les candidats se présentent, au-delà du paradiscours.

### 2.5.1 Auto(biographies)

La présentation de soi explicite peut tenir en une phrase, et peut couvrir toute une page de la profession de foi. Soit on se présente soi-même, soit on est présenté (par son parti). La distinction se fait alors dans l'usage des pronoms personnels (« je » ou « il/elle »).

L'aspect (auto)biographique sera plus ou moins vif d'une profession de foi à l'autre. Il s'agit pour une part de mettre en avant la vie et l'œuvre du notable local, ou de la personnalité d'envergure nationale. Le cas le plus distinctif est sans doute celui de Jean Bidault, qui imprime au verso de sa profession de foi la page du *Nouveau dictionnaire des contemporains* qui lui est consacrée, et où l'on peut notamment lire qu'« issu d'une très

ancienne famille Tourangelle, fils d'un Avocat qui fut ensuite Directeur des Hôpitaux et Hospices de Paris, JEAN BIDAULT est né, dans cette dernière ville, le 2 avril 1920. »

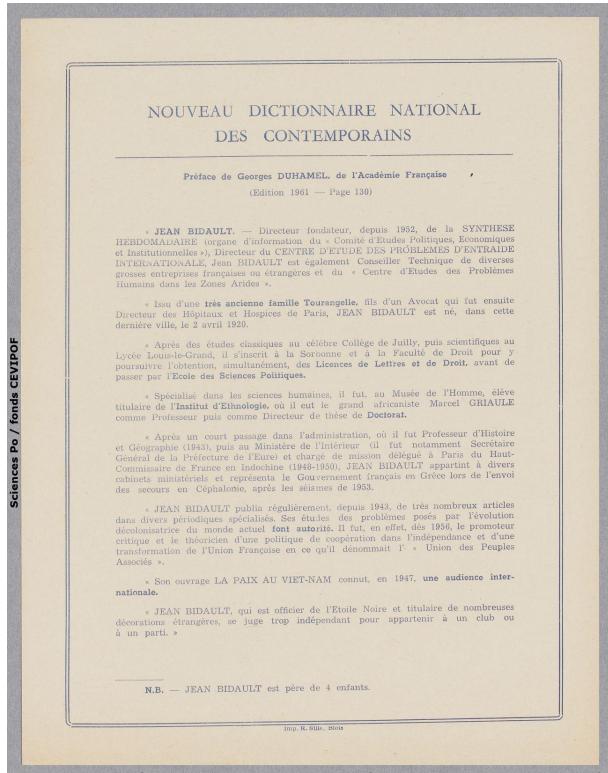


FIGURE 2.3 – Recto de la profession de foi de Jean Bidault, RAD, 41-3, 1962

Toutefois, tous les « super-candidats » mentionnés plus haut ne produisent d'autobiographie dans leur profession de foi. C'est ce que certains notables n'acquièrent pas nécessairement ce statut par les élections. La candidature de Gérard Belorgey (41-1, DIV, 1981) entre dans ce cadre. Celui-ci insiste avant tout sur son statut préfet de Loir-et-Cher entre 1975 et 1977, se disant par exemple « attaché au département depuis 1973 et [y a] fixé [son] domicile », ce qui lui permet de contourner le soupçon de non-ancrage.

Si le cas d'une page entière consacrée à la personne du candidat est unique, la présence d'un encart biographique n'est pas rare. La plupart des candidats concernés exercent ou ont exercé une fonction politique importante (parlementaire, ministre, cadre important d'un parti). Il est ainsi fréquent que le député sortant, *a priori* connu des électrices et électeurs, se présente sous cette forme.

Un autre cas emblématique est celui de Philippe Lamirault (28-3, MRG, 1973), qui n'est pourtant présent qu'à une seule reprise dans le corpus. Ce dernier, ainsi que son suppléant, est longuement présenté au début de leur profession de foi.

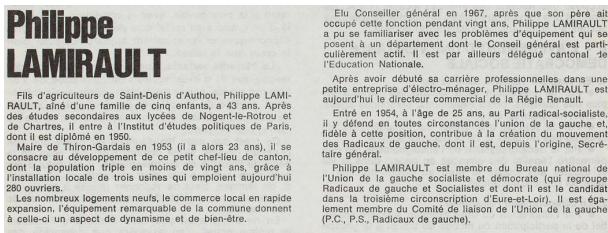


FIGURE 2.4 – Extrait de la profession de foi de Philippe Lamirault (28-3, MRG, 1973, tour 1)

La présence de cette présentation étonner *a posteriori*, pour un candidat qui n'arrive qu'en quatrième position à l'issue du premier tour, de surcroît troisième à gauche. C'est que Philippe Lamirault n'est pas un simple néo-candidat. Il est d'abord le fils de Pierre Lamirault<sup>20</sup>, son prédécesseur au conseil général qui n'a certes été candidat (suppléant) qu'à une seule reprise pour les élections législatives, comme paysan en 1962 dans la même circonscription. Il est surtout le représentant départemental du récent Mouvement des radicaux de gauche (MRG), et à l'époque numéro trois de la Régie Renault. Il dispose ainsi de capitaux (politiques, professionnels, sociaux, scolaires<sup>21</sup>) importants. Comment a-t-il pu échouer ? En grande partie du fait de son opposition avec l'autre candidat de la gauche non communiste, Robert Huwart, maire de Nogent-le-Rotrou, une des deux sous-préfectures de la circonscription. Huwart avait en effet été investi par la fédération socialiste au début de l'année 1973, contre l'avis des instances nationales, et en premier lieu François Mitterrand. L'élu est exclu du parti, la fédération dissoute. Malgré la double investiture du MRG et du PS obtenue par Lamirault, le maire de Nogent revendique la même double étiquette, et du fait de son meilleur ancrage, dépasse son concurrent, mais pas le communiste Maurice Perche, qui pour la quatrième et dernière fois se qualifie au second tour.

Plus généralement, un bon moyen de retrouver ces biographies est de rechercher la combinaison du prénom et du nom du candidat avec le verbe être ou le verbe avoir conjugué au présent. Comme pour la recherche des sigles, les expressions régulières sont un bon moyen de les détecter *a priori*. Les expressions régulières (ou regex) « sont des séquences de caractères qui, exécutées dans un environnement approprié, permettent de sélectionner certains éléments (en général redondants) de données textuelles »<sup>22</sup>. Les regex sont

20. Il est par ailleurs l'oncle de Luc Lamirault, député de la 3<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir de 2021 à 2024.

21. Philippe Lamirault, diplômé de Sciences Po Paris, est un militant actif du club des jacobins, organisation de soutien aux idées de Pierre Mendès-France. Voir Philippe RECLUS, *La République impatiente ou le club des Jacobins (1951-1958)*, Éditions de la Sorbonne, 1987, <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.70039>. En 1960, il participe à l'élaboration de l'ouvrage *L'établissement de la Ve République* pour la Fondation nationale des sciences politiques.

22. Flora CHANVRIL, « MetSem#37 : Introduction aux expressions régulières (regex) (Jean-Baptiste Pressac, Pierre-Guillaume Prigent et Sébastien de Villèle, Université de Bretagne Occidentale) », MetSem, 2023 <https://doi.org/10.58079/reky>

disponibles dans certains logiciels de traitement de texte, comme OpenOffice. La librairie python `re` permet de rechercher de manière automatique les expressions récurrentes que l'on souhaite rechercher.

On considère également qu'une ou deux phrases ne suffisent pas à constituer une biographie. La présentation de Robert Huwart en 1978, s'apparentant à une liste d'attributs, est par exemple trop succincte et désincarnée, s'apparentant au paradiscours : « Maire de Nogent-le-Rotrou depuis 1965, Vice-Président du Conseil Général, membre de la Commission des Finances du Conseil Régional, Robert HUWART est le candidat que le MOUVEMENT des RADICAUX de GAUCHE et le PARTI SOCIALISTE ont choisi de présenter à vos suffrages. » La biographie doit être composée de plusieurs phrases, exception faite du texte de présentation du socialiste Émile Vivier en 1958, qui couvre tout le recto de sa profession de foi.

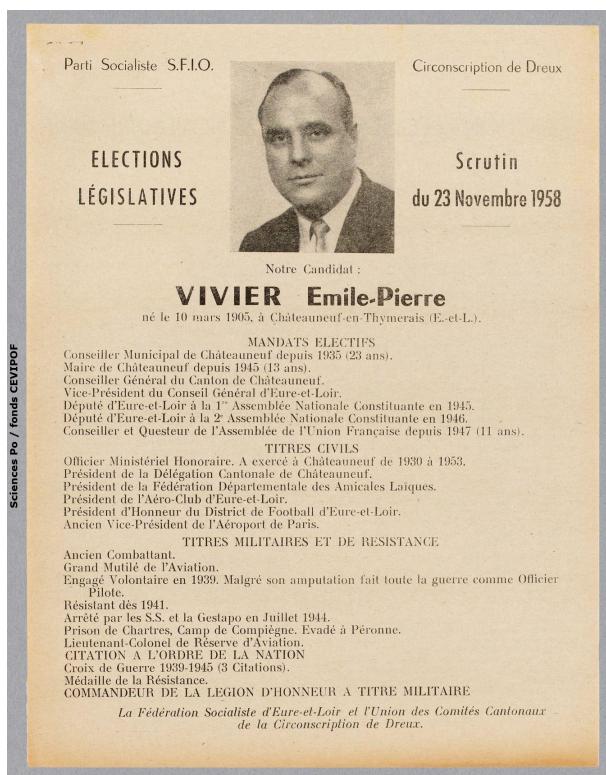


FIGURE 2.5 – Recto de la profession de foi d'Émile Vivier (28-2, SFIO, 1958, tour 1)

Dans presque tous les cas, la date de naissance est mentionnée. Ce n'est par exemple pas le cas de la biographie du communiste René Piquet (41-1, 1967 et 1968) <sup>23</sup>.

### Lettres de soutien

Le seul autre cas où un énoncé à la troisième personne contient le nom du candidat est celui où un soutien s'exprime pour lui. Jean Cauchon, ancien candidat, apporte ainsi

23. La carrière politique de ce dernier s'accélère à la fin de la période. Il est député européen de 1979 à 1997, dix ans président du groupe communiste au Parlement européen.

son soutien à Gilbert Goujard (28-2, 1967) et Charles Neveu (28-3, 1973).

Reste le cas où le message de soutien est adressé à la deuxième personne du singulier, le plus souvent avec la forme « Mon Cher ». Il en est ainsi pour Georges Bidault soutenant Robert Tardif (28-2, CNIP, 1973). On peut aussi lire un extrait d'une lettre, non datée et dont on peut supposer qu'elle est sortie de son contexte, du général de Gaulle écrivant à Jean-Charles Desanges (41-3, UNR, 1958) :

Je suis certain néanmoins que vous considérerez que votre tâche n'est pas terminée et que vous continuerez à servir là où vous serez, même si c'est dans le rang.

Croyez, Mon Cher DESANGES, à mes sentiments très cordiaux.

On peut aussi citer une lettre de la veuve de Maurice Viollette, Thérèse Mathon - désignée comme « Madame T.-M. Viollette » - à Georges Rastel, président du Comité Républicain Démocratique de la circonscription et ancien candidat, validant la candidature d'Henry Morny (28-2, Rad., 1962). Ce dernier publie également une lettre de Rastel, qui mentionne encore Maurice Viollette, qui fut également le fondateur du journal que Morny dirige, « L'action républicaine ».

## 2.6 La non-présentation de soi

À l'occasion de la numérisation de professions de foi dans le cadre du projet Archelec, un certain nombre d'informations ont été récupérées des documents et compilées dans un fichier téléchargeable sur le site interactif <https://archelec.sciencespo.fr/explorer>. Ainsi, le tableau produit par les codeurs concerne tout ce qui est mentionné par les candidats (titulaire et suppléant) dans leur document de propagande : nom, prénom, âge - le sexe n'est pas en tant que tel mentionné, car il est toujours supposé explicite -, profession, mandats électoraux (en cours ou passés), nom du parti.

Si les informations dont nous disposons ne sont pas exhaustives, elles sont suffisamment nombreuses pour que l'on puisse comparer le tableau original avec le tableau enrichi pour vérifier les préférences des candidats. Trois choix existent : mentionner l'information, ne pas la mentionner, ou présenter une information « alternative ». Il arrive que le nom ou le prénom d'un candidat ne soit pas présent. Le cas est très rare pour le titulaire, un peu moins pour le suppléant. Pour ce qui est de l'information dite alternative, plusieurs explications sont possibles, selon la caractéristique concernée. Un candidat peut cumuler plusieurs activités professionnelles, et choisir de n'en mettre en avant qu'une seule. D'autres peuvent n'en déclarer aucune - par exemple Monique Pelletier, déjà mentionnée -, ce qui est souvent la marque d'une professionnalisation politique.

Ainsi, la figure suivante explicite les différences entre le fichier original et le fichier enrichi.

Information	Archelec	Enrichi	Différence (%)
Nom du titulaire	301 (99.3%)	303 (100.0%)	-0.7%
Prénom du titulaire	301 (99.3%)	303 (100.0%)	-0.7%
Âge du titulaire	90 (29.7%)	301 (99.3%)	-69.6%
Profession du titulaire	183 (60.4%)	298 (98.3%)	-38.0%
Parti du titulaire	279 (92.1%)	303 (100.0%)	-7.9%
Mandats en cours du titulaire	139 (45.9%)	169 (55.8%)	-9.9%
Mandats passés du titulaire	105 (34.7%)	109 (36.0%)	-1.3%
Nom du suppléant	284 (93.7%)	303 (100.0%)	-6.3%
Prénom du suppléant	282 (93.1%)	303 (100.0%)	-6.9%
Âge du suppléant	57 (18.8%)	266 (87.8%)	-69.0%
Profession du suppléant	196 (64.7%)	303 (100.0%)	-35.3%
Mandats en cours du suppléant	146 (48.2%)	173 (57.1%)	-8.9%
Mandats passés du suppléant	10 (3.3%)	14 (4.6%)	-1.3%

TABLE 2.6 – Comparaison avant/après du fichier des candidatures

La date de naissance est quasiment toujours récupérée pour le titulaire, un peu moins pour le suppléant, on peut ne disposer parfois que de l'année de naissance<sup>24</sup>. De même pour la profession qui est presque systématiquement retrouvée. La recherche est plus incertaine pour les mandats en cours et passés, car l'information est plus difficile à retrouver, mis à part le mandat de conseiller général.

Cette première comparaison est un préalable à l'étude des mentions des caractéristiques des candidats au sein de leurs PF.

### Le titulaire et le suppléant, duo inégal

Dans le cas général, la personne du titulaire est davantage mise en avant que le suppléant au sein de la profession de foi. Il arrive cependant qu'ils soient présenté comme égaux, avec photos et police d'écriture à la même taille. En 1967, les rôles de Paul Gauchery (titulaire) et Robert Huwart (suppléant), respectivement maire de Châteaudun de Nogent-le-Rotrou, semblent indiscernables. Lors des législatives suivantes en 1968, les rôles sont inversés, mais cette fois il n'y a plus de photo de Gauchery qui est présenté comme « remplaçant éventuel ». La candidature est cette fois avant tout celle de Robert Huwart.

Les suppléants ne sont parfois pas mentionnés<sup>25</sup>. Ainsi, Robert Bruyneel (41-1, AGR, 1958), Georges Daudu (41-2, CEN-D, 1958), Kléber Loustau (41-2, SFIO, 1958, y compris au second tour) et Martial Taugourdeau (28-2, gaulliste, 1981) ne mentionnent pas leur suppléant. Enfin, beaucoup de candidats ne sont mentionnés qu'une seule fois, c'est-à-dire qu'il ne sont pas à proprement parler inscrits dans le discours de la profession de foi.

24. L'année de naissance est parfois suivie d'un point d'interrogation lorsqu'on dispose seulement de l'âge du candidat au moment de sa candidature. Voir les annexes numériques

25. Le seul cas où même le titulaire n'est pas nommé est celui des PF de la Ligue communiste en 1973 et les candidatures de Denis Marx (28-2) et Lionel Martin (41-1).

Les analyses logométriques et computationnelles menées jusqu'ici offrent ainsi une vue d'ensemble du corpus. Elles peinent toutefois à restituer la complexité des enjeux locaux et des interactions entre candidats. Pour saisir pleinement ce qui se joue dans le « dit » et le « non-dit » électoral, il faut résituer les discours dans leur contexte de production. L'étude de cas qui suit vise à articuler l'analyse des professions de foi avec d'autres sources (archives préfectorales, presse, récits de campagne) pour contextualiser leurs contenus. Le chapitre final s'arrêtera notamment sur la campagne de 1968 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher, moment de crise particulièrement révélateur des tactiques d'euphémisation et de repositionnement des candidats.

# Chapitre 3

## Les candidats et leurs discours en situation

### 3.1 Les orages de mai

Sans pour autant mettre de côté l'analyse du discours électoral comme « objet d'étude en soi et pour soi »<sup>1</sup>, il nous paraît utile de nous plonger de manière plus précise dans une campagne électorale, pour appréhender les discours en situation, et ensuite les resituer au sein du corpus.

Ni les professions de foi, ni les caractéristiques des candidats, si précises soient-elles, ne suffisent totalement à saisir ce qui se joue lors d'une campagne électorale. Des discours alternatifs concurrencent en effet ceux des candidats : le discours administratif et préfectoral, qui regroupe aussi bien les notes du cabinet des préfets et sous-préfets<sup>2</sup>, mais aussi les rapports des renseignements généraux ; le discours journalistique, qui inclut presse locale et nationale. Entre 1958 et 1981, dans le cas des élections législatives, on trouve en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher vingt-et-une situations électorales – sept scrutins, trois circonscriptions par département. La chronique de ces vingt-et-une campagnes serait trop longue à dérouler. Il nous faut donc resserrer l'analyse. La campagne de 1968 représente, de manière encore plus remarquable que celle de 1958, un moment de crise très fort pour la V<sup>e</sup> République. 1968 est aussi l'année où Georges Chaffard, journaliste au *Monde diplomatique* et à *L'Express*, pose ses valises à Vendôme, dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Loir-et-Cher, pour suivre les « événements » en dehors de Paris. Il publie la même année *Les orages de mai. Histoire exemplaire d'une élection*. Si l'ouvrage de Georges Chaffard a été publié plusieurs mois après la campagne, on peut d'ailleurs considérer une partie de son discours comme contemporain aux autres textes de campagne. On retrouve en effet

---

1. Magali Guaresi, *op. cit.*, p. 29

2. Les archives préfectorales sont d'ailleurs une source de première ordre pour l'histoire politique, et dont le discours a souvent été repris tel quel par les historiens du début du XXe siècle. Voir Pierre KARILA-COHEN, « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête ». *Genèses*, 2010/2 n° 79, 2010. p.116-134, [shs.cairn.info/revue-geneses-2010-2-page-116?lang=fr](http://shs.cairn.info/revue-geneses-2010-2-page-116?lang=fr)

presque tel quel une partie de son texte dans un article publié dans *L'Express* le 24 juin 1968 dans *Les orages de mai*.

Croiser le discours de la profession de foi avec d'autres discours permet de reconstituer une partie des non-dits, voire plus précisément des sous-entendus de la propagande électorale. Les sous-entendus sont fréquents au cours d'une campagne, mais parfois difficiles à comprendre avec la distance historique. Prenons l'exemple de cet extrait de la PF du radical Henri Morny pour le premier tour des élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Eure-et-Loir, en 1962 :

\* DANS L'ORDRE AGRICOLE, il ne servirait à rien d'accumuler les terres entre les mains de quelques familles privilégiées. En trois générations, une seule famille a pu mettre dans son patrimoine de 3 500 à 4 000 hectares des meilleures terres d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise.

Même s'il y a une étiquette de « gauche » sur cette accumulation, elle ne règle pas les problèmes de nos familles paysannes, qui peinent quotidiennement à installer leurs enfants.

Une note du sous-préfet nous apprend que Morny vise en fait Francis Bouchard, suppléant d'Émile Vivier (SFIO)<sup>3</sup>. Pourtant ni le nom de Bouchard ni celui de Vivier ne sont cités par Morny, qui mentionne les « socialistes » à l'échelle nationale. Selon le candidat radical, qui revendique une filiation avec Léon Blum, ces derniers ont emprunté aux Indépendants « le système de dissolution [de l'Assemblée nationale] automatique qu'il fustige.

Ainsi, pour comprendre un sous-entendu, il vaut mieux disposer de sources alternatives aux professions de foi. En termes de propagande électorale, la PF est l'objet le plus limité, car il est encadré par la loi et par le calendrier. Son discours est donc, encore plus que pour l'affiche, caractérisé par l'incertitude. Il n'y a qu'un seul tirage, sauf si l'on se qualifie au second. On peut toujours recoller des affiches nouvelles, selon ses moyens. Surtout, le candidat le mieux doté peut se défendre et attaquer ses adversaires dans son journal électoral. La PF est figée, le locuteur peut au mieux se livrer à des anticipations incertaines. Le journal permet des ajustements plus précis. Toujours en 1962, Gérard Yvon (41-3, SFIO) attaque ainsi son rival MRP dans sa PF du second tour : « M. Mahias, chef de cabinet de Bidault, le chef reconnu de l'OAS, qui arna les assassins du général de Gaulle au Petit-Clamart ». Georges Chauffard voit dans cette « flèche » décochée au dernier moment un coup décisif qui, et c'est une hypothèse forte, mène à la victoire du maire de Vendôme. Yvon est en effet élu député de la troisième circonscription de Loir-et-Cher en 1962, il est réélu en 1967.

---

3. Archives départementales de Loir-et-Cher

## 3.2 Biographies et trajectoires électorales intersec-tées

Les élections de 1968 sont quant à elles centrales par leur positionnement sur la période, avec trois scrutins législatifs qui les précèdent (1958, 1962, 1967), et autant qui les suivent (1973, 1978, 1981).

En juin 1968, cinq candidats se présentent aux électrices et électeurs de la troisième circonscription du Loir-et-Cher :

- Paul Cormier est candidat de « Rénovation, de Progrès et de Paix », ayant reçu le soutien de Progrès et Démocratie Moderne » (PDM, groupe modéré à l'Assemblée nationale) et du Centre Démocrate (CD). Celui-ci est né le 20 mars 1921 à Houssay (Loir-et-Cher). Gros exploitant, il préside la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de 1960 à juin 1968 - il démissionne juste avant les élections législatives. Pour les agents préfectoraux, « il est certain que l'appui du monde rural, dans sa grande majorité lui est acquis » ;
- Christian Desjardins, candidat de « Défense de la République, Républicain Indépendant, V<sup>e</sup> République », est soutenu par Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la Fédération nationale des républicains indépendants, et ancien ministre des Finances de Michel Debré et Georges Pompidou (1962-1966). Il est né le 25 février 1928 à Lyon, et se marie en 1951 dans les Yvelines. Desjardins se déclare publiciste pour Le Parisien et France-Soir, et attaché de direction. Les RG le disent « atteint de troubles cardiaques [, qu'il] ne travaillerait plus depuis deux ans environ. » ;
- Charles-Bernard Dufour, candidat de l'Union pour la Défense de la République (UDR), est né le 2 mars 1922 à Castelnau-Magnoac (65) est magistrat, et chargé de mission. Il travaille dans des cabinets ministériels depuis 1963, rejoignant le ministère de l'Intérieur avant les élections de juin 1968. Il réside à Paris où il s'est marié en 1964. ;
- Gérard Yvon, candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) et de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), né le 20 décembre 1908 à Courmenin (41), est retraité. Il avait été auparavant enseignant puis directeur d'école. Yvon se consacre avant tout à la mairie de Vendôme. Il est membre de la Commission exécutive de la Fédération socialiste de Loir-et-Cher depuis 1963, et vice-président du Comité exécutif départemental de la FGDS - Kléber Loustau, député de Blois, était respectivement secrétaire général et président des deux organisations. ;

- Jacques Pejot, candidat du Parti communiste français (PCF), est professeur d'éducation physique. Né le 24 mars 1927 à Château-la-Vallière (37) - commune où il se marie en 1953 -, il milite au PCF à Mulhouse en 1950 - il avait fait son service militaire à Poitiers, en 1947. Résidant à Vendôme à partir de 1957, il rejoint la section locale avant d'en devenir secrétaire. Il rejoint le comité fédéral en 1960, puis rejoint le bureau fédéral en tant que secrétaire en 1962.

À ces titulaires s'ajoutent leurs suppléants respectifs :

- Jean Desanlis, né le 6 septembre 1925 dans l'Aisne, est vétérinaire. Il s'installe dans le département en 1950, à Vendôme à partir de 1952. Selon les renseignements généraux, il est « par sa profession [...] très introduit dans les milieux ruraux », même si « son influence dans le domaine politique reste cependant assez limitée » ;
- André Hyacinthe, né le 1er janvier 1929 dans le Val d'Oise - il se marie en 1952 dans l'Essonne -, est quant à lui agriculteur. Résidant au château Saint-Georges de Saint-Martin-des-Bois depuis dix ans, il n'exerce pas d'influence « au-delà de son canton ».;
- Georges Domengie, haut fonctionnaire et administrateur de sociétés, n'est pas non plus un local, même s'il possède un domicile dans la circonscription, où il ne réside « qu'en fin de semaine ». Né le 20 mai 1912 à Toulouse, il se marie en 1935 à Saint-Jean-de-Luz. Il est membre de la Légion d'honneur (chevalier) comme Charles-Bernard Dufour (officier) ;
- René Dubois est né le 26 mai 1908. Agriculteur, il est président local de la CGA et administrateur de la caisse cantonale de Crédit Agricole ;
- Né le 29 avril 1912 dans le 17e arrondissement de Paris, Raymond Hamel est originaire du Loir-et-Cher, département où il se marie à vingt-et-un ans. Son parcours militant au parti précède directement celui de Jacques Pejot. Résistant, il est rédacteur de l'hebdomadaire communiste « Le Travailleur du Loir-et-Cher ». Il est membre du comité fédéral en 1949, secrétaire adjoint de la section de Vendôme trois ans plus tard. Il est une dernière fois élu membre du Comité fédéral en 1957. Géomètre du cadastre, il est retraité aux moments des élections.

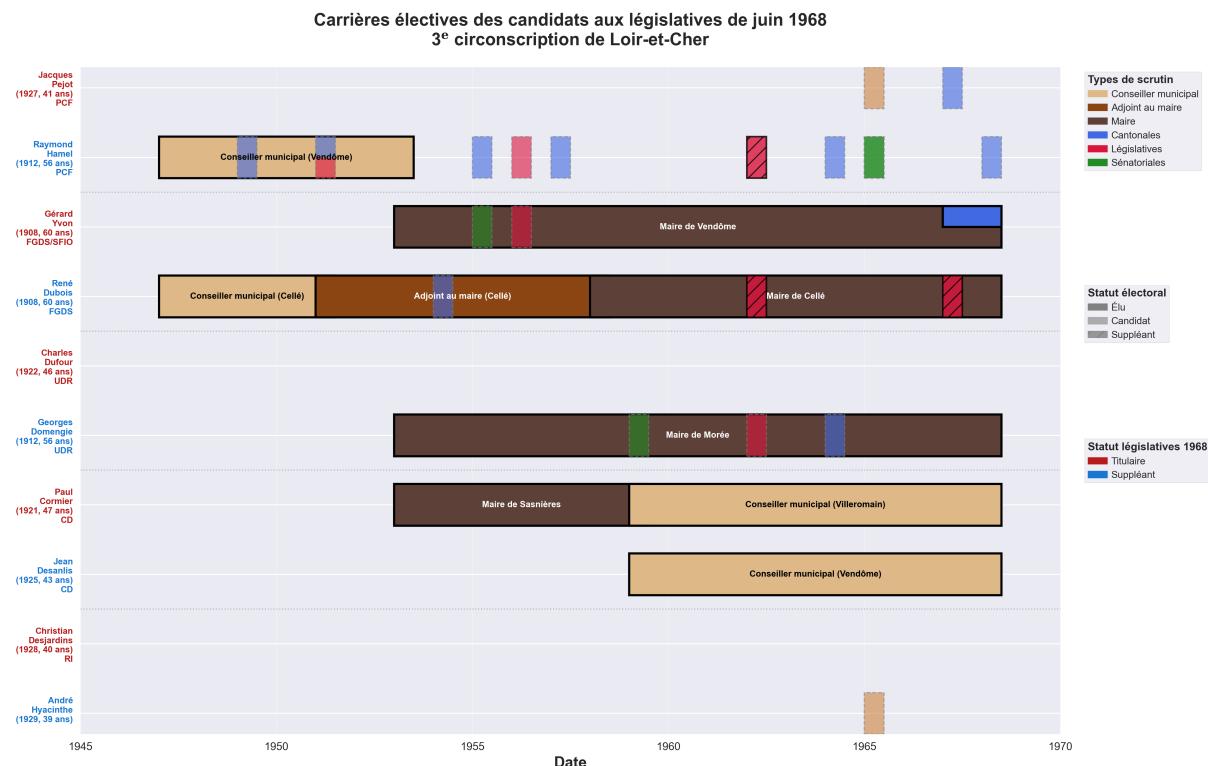


FIGURE 3.1 – Carrières électives des candidats aux législatives de juin 1968, 3<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher

Comme on peut le constater sur la Figure 3.1, réalisée avec la librairie python **Matplotlib**, deux titulaires sur cinq, Ch.-B. Dufour et Ch. Desjardins<sup>4</sup>, sont novices en politique, en tant qu'ils n'ont jamais été candidats à une quelconque élection. Un seul des trois autres n'a jamais été élu : Jacques Pejot, qui ne s'était présenté qu'à deux reprises auparavant. Un seul candidat suppléant n'a jamais été élu : André Hyacinthe, candidat une seule fois aux municipales de 1965. S'il n'est plus élu depuis 1953, Raymond Hamel est un habitué des campagnes électorales : pas moins de douze avant les législatives de 1968. Les trois autres suppléants détiennent tous un mandat chacun au même moment.

L'âge moyen des dix candidats s'élève à 48,6 ans (46,6 pour les titulaires, 50,6 pour les suppléants), soit un chiffre comparable au reste du corpus. La carrière élective, qui est déterminée par l'origine sociale, l'âge et la position politique, ne suffit pas à expliquer le choix du suppléant. Si au moins deux d'entre eux sont sélectionnés du fait de leur carrière de candidat (Domengie et Hamel), la profession est pour les autres un élément déterminant. Trois des candidats suppléants sont en effet liés au monde agricole, deux comme exploitants agricoles (Hyacinthe et Dubois), le troisième en tant que vétérinaire (Desanlis).

4. Le soutien que M. Desjardins avait apporté en 1967 à la candidature d'Alexis Péron (UDR) constitue sa seule expérience politique.

### 3.2.1 Avant la campagne

Au moment de la dissolution, Gérard Yvon est député depuis six ans. Il est le seul candidat de 1967 à se représenter. Georges Domengie, suppléant de Charles-Bernard Dufour pour le scrutin de 1968, est le seul à s'être déjà présenté aux législatives, en 1962 en tant que titulaire. Pierre Mahias, candidat MRP en 1958 et 1962 puis CD en 1967, ne se représente pas. Il fait publier un énigmatique communiqué dans *la Nouvelle République* du 14 juin. Il explique qu'il « ne [lui] semble pas que, dans la conjoncture actuelle et sauf circonstances, les Centristes aient quelque chance de succès ». Il annonce un hypothétique retour aux électeurs du Vendômois et leur dit « à bientôt ». C'est que Cormier et Mahias ne s'entendent pas, l'un venant de l'aile gauche du MRP, l'autre de l'aile droite (pro-Algérie française). Quant à Alexis Péron, candidat UNR en 1967, dont les « attaches locales » étaient « faibles »<sup>5</sup>, il s'est « désintéressé de la circonscription »<sup>6</sup>. Son successeur Charles-Bernard Dufour n'est pas davantage implanté, puisqu'il est né dans les Hautes-Pyrénées, réside à Paris et ne s'est jamais présenté à une élection.

Le scrutin de 1968 marque donc un certain renouvellement pour une circonscription qui avait été marquée par trois fois par un duel Yvon-Mahias au second tour. D'une certaine manière, Pierre Mahias reste toutefois présent textuellement lorsqu'il est cité par Gérard Yvon.

## 3.3 Déroulement de la campagne 1968 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher

Rappelons que la campagne se déroule dans un contexte de crise politique, marqué à la fois par une grève générale et une révolte étudiante. Des élections législatives sont provoquées par le général de Gaulle, qui dissout l'Assemblée nationale. Le lexique des PF de 1968 est en cela spécifique. Les lemmes « crise », mais aussi « totalitaire », voire « anarchie » y sont surutilisés. Dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher, les deux candidats de la droite emploient chacun ce dernier mot. Le lemme « totalitaire » sert quant à lui à désigner l'extrême-gauche – y compris les « gauchistes » qui ne se présentent pas aux élections – ou le PCF. Charles-Bernard Dufour évoque en effet « des minorités irresponsables et incontrôlées qui ont mis en péril la Paix Publique et fait flotter dans notre Capitale et nos villes les drapeaux de la Révolution totalitaire et de l'Anarchie. » À ce mot, la droite oppose la « légalité ».

Dans la circonscription de Vendôme, lors d'une réunion précédent premier tour, le candidat UDR montre les deux voies possibles : continuité et stabilité avec le président

5. Claude BURON, « Les élections législatives des 5 et 12 mars 1967 dans le département de Loir-et-Cher », Mémoire pour le Diplôme d'études supérieures en Science politique, Université de Poitiers, 1967, p. 75

6. Georges CHAFFARD, *op. cit.*, Annexe n°1.

de Gaulle, ou communisme totalitaire.

Le 27 juin à Vendôme, René Pleven vient apporter son soutien à Paul Cormier avant le second tour, attirant près de mille personnes à la salle de la coopérative. L'ancien président du Conseil est à la seule personnalité politique de premier plan à se rendre dans la circonscription durant la campagne. Christian Desjardins, éliminé au premier tour, est présent au meeting, mais ne donne pas de consigne de vote.

### 3.4 Étiquetages et réétiquetages

Comme on le sait, l'étiquette que se donne un candidat ne correspond pas nécessairement à un parti, ou aux labellisations qu'il a endossé ou endossera éventuellement dans le futur.

Ainsi, si l'on rattache Paul Cormier au Centre démocrate, le parti n'est pas mentionné - pas davantage que le MRP, ou il se présente comme le « Candidat de Rénovation de Progrès, de Paix Sociale ». Yvon, qui est socialiste, ne mentionne pas son parti mais seulement la FGDS - dont le nom comprend certes le vocable « socialiste ».

Christian Desjardins cumule quant à lui trois labels, tous au pluriel : « Républicains Indépendants V<sup>e</sup> République », « Giscardiens » et « Candidats de Défense de la République ».

Les deux derniers candidats, Charles-Bernard Dufour et Jacques Pejot, assument une étiquette simple, celle de leur parti, respectivement l'UDR et le PCF.

Au second tour, Cormier conserve le même label, tandis qu'Yvon retire la mention de FGDS pour se déclarer « Candidat unique des Républicains ».

Le contraste entre les discours des candidats avant et après le premier tour est quant à lui assez frappant. D'un côté comme de l'autre, il est la marque d'une modération et d'une recherche de rassemblement, au prix de contradictions avec le discours de premier tour<sup>7</sup>.

Dans sa profession de foi pour le premier tour, Gérard Yvon ne met pas en avant son étiquette socialiste, il n'est que le « candidat de la FGDS ». Au second tour, il revendique les soutiens des fédérations socialiste et communiste.

Avant le premier tour, Paul Cormier affirme qu'il n'est « l'homme ni d'un parti, ni d'un bloc ». Au lendemain du premier tour, les cinq candidats publient leurs déclarations respectives dans *La Nouvelle République*. Paul Cormier évoque la « stabilité » et une « majorité élargie ». Il joue la carte de l'apolitisme : « Je ne suis pas le candidat d'une étiquette mais je veux être le candidat d'une région ». Gérard Yvon dénonce quant à

---

7. Caroline LE PENNEC, « Strategic Campaign Communication : Evidence from 30,000 Candidate Manifestos », *The Economic Journal*, 134 (February), 785–810, 2023, <https://doi.org/10.1093/ej/uead082>

lui la « combinaison du Centrisme », qui « accepte par opportunisme de rallier cette majorité dont il se déclarait l’adversaire ». Dans sa PF de second tour, Cormier appelle à la discipline les élections du candidat UDR et du candidat giscardien, de tous ceux qui défendent la « constitution de 1958 et la stabilité gouvernementale ». Son adversaire soulève encre les « contradictions » de Cormier. Yvon s’étonne en effet du revirement de celui qui avait proposé une « violente campagne anti-gouvernementale ». Il inclue quant à lui dans sa proclamation un appel commun des fédérations socialiste et communiste.

Paul Cormier reprend certains mots des candidats de droite, en désignant ses électeurs comme « tous ceux qui veulent défendre l’ordre et les libertés républicaines » - Desjardins mentionnait « l’ordre et la légalité », Dufour parlait de « libertés démocratiques ». Au premier tour, l’ordre est absent de sa profession de foi, et il évoque « les libertés des individus et des groupes sociaux ». Il interpelle également les électeurs de gauche, dont il revendique certains des suffrages. Cormier met en avant son étiquette, « Participation, Progrès et Justice sociale », et emploie deux termes marqués : « revendications légitimes », et « promotion humaine ». Cette position centrale le rapproche de la PF de second de son successeur Jean Desanlis, qui lui aussi affirme au second tour ne pas être le candidat d’une étiquette.

La PF de Cormier est intéressante dans le sens où elle recourt à un terme très connoté à droite, « ordre », l’autre à la gauche de la gauche, « revendications ». Ce dernier terme revient en effet 27 fois chez les communistes, 23 fois à l’extrême-gauche - pour 19 occurrences chez l’ensemble des autres nuances, dont 10 à gauche. Le mot « ordre » (84 occ.) est surtout utilisé du centre à l’extrême-droite. Lorsqu’il est utilisé à l’extrême-gauche - on soustrait de l’analyse l’expression « ordre du jour » (6 occ.) -, c’est pour le critiquer. Les candidats LO de 1973 évoquent en effet « l’ordre colonial » subsistant. Les expressions « libertés républicaines » et « libertés démocratiques » ne sont pourtant pas particulièrement marquées à gauche ou à droite. D’ailleurs, le mot « libertés » au pluriel est même un peu plus associé à la gauche qu’à la droite, et c’est l’inverse pour « liberté » au singulier<sup>8</sup>.

### 3.5 Sous-entendus de campagne

Les campagnes électorales sont souvent l’occasion pour les candidats de dénoncer des « mensonges » et « calomnies » à leur encontre, le plus souvent sans davantage de précision. Par manque de place ou refus de répondre - ou en cas de non qualification pour le second tour -, l’espace des professions de foi évacue le plus souvent ce genre de polémiques. C’est que ce type de propagande n’est pas le lieu principal de l’interaction. Ainsi, lors de la campagne de la troisième circonscription de Loir-et-Cher en 1968, les

---

8. Le mot faisant partie de la devise de la République française, presque toujours présente en haut de la PF, l’analyse porte sur la partie discursive du texte.

sous-entendus sont difficilement décelables.

Si les notes des renseignements généraux et des cabinets des préfets et sous-préfets notent le plus souvent des campagnes « calmes », voire « atones », les vives tensions entre candidats sont fréquentes, sans qu’elles ne se retrouvent nécessairement dans la propagande électorale. Les candidats réagissent parfois publiquement, sur une affiche, un tract ou dans la presse. Le litige peut aller jusqu’au contentieux, qui passe par une correspondance avec le service préfectoral. Seul Émile Vivier (SFIO, 28-1, 1968), considérant que son honneur est en jeu, traite directement d’une polémique de campagne au sein de sa profession de foi<sup>9</sup>. Celui-ci met cite le numéro du Journal Officiel de 1947 qui mentionnait ses faits de guerre et sa Légion d’honneur, et finit par lancer à celui qui le mettait en cause, dans un dernier sous-entendu : « Et vous, Monsieur Thorailleur, que faisiez vous alors ? » Pierre Comte-Offenbach (41-2, UNR, 1958), mis en cause et attaqué pour ses prétendues origines juives allemandes, répond quant à lui dans un tract intitulé « Réponse à une profession de... mauvaise FOI ».

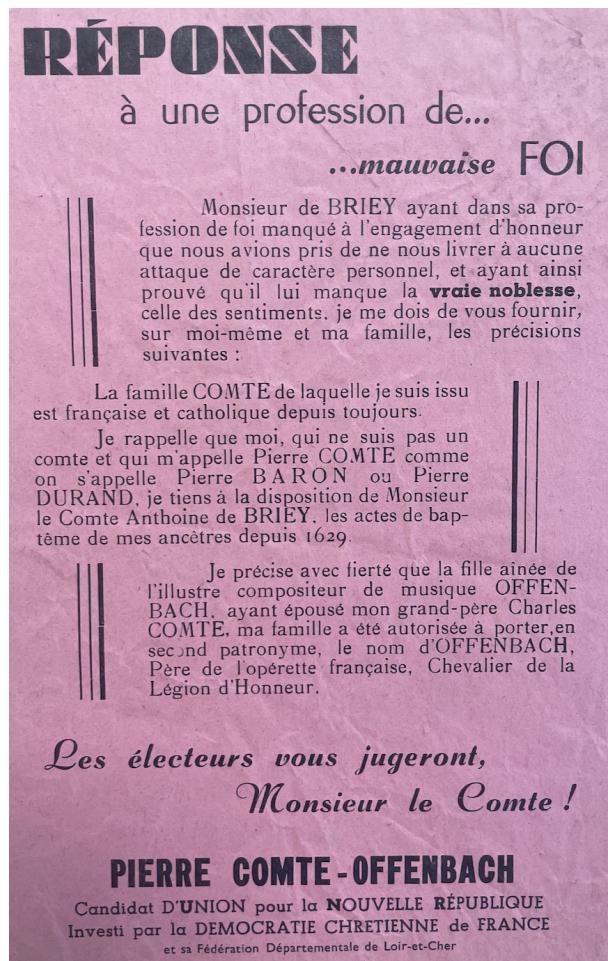


FIGURE 3.2 – Tract d’entre-deux-tours de Pierre Comte-Offenbach (41-2, UNR, 1958) en réponse à Antoine de Briey.

9. D’autres candidats, comme Pierre July ou Edmond Desouches, évoquent des mensonges à leur encontre sans préciser leur nature.

# Conclusion

Ce mémoire avait pour ambition de croiser sociographie des candidats et analyse computationnelle des discours électoraux dans le cas de deux départements entre 1958 et 1981. Si cette démarche interdisciplinaire a permis de dégager certains résultats significatifs, elle révèle également les défis méthodologiques propres à l'articulation entre humanités numériques et sciences sociales du politique.

L'analyse sociographique révèle notamment une fracture entre un noyau de « super-candidats » et d'élus qui structurent la vie politique locale, d'un côté, et de l'autre des candidats d'un ou de deux scrutins. L'étude des professions de foi met en évidence les techniques de légitimation par omission ou mise en avant sélective des attributs sociaux. Enfin, l'analyse contextuelle du scrutin de 1968 - complétée par des cas extérieurs - montre l'importance des sources complémentaires pour saisir les sous-entendus de campagne.

La modélisation est un exercice périlleux, et un corpus de plus grande taille aurait été plus adapté à ce mode d'analyse. De nombreuses autres expériences n'ont pas été tentées sur ce corpus, notamment l'analyse de sentiment. Aussi, l'application du modèle NER sur un plan grand corpus, *e.g.* l'ensemble des PF du fonds CEVIPOF, aurait pu nous donner une vision plus large des choix des partis et candidats dans leur propagande électorale. Si l'on a choisi de mettre de côté l'analyse des programmes<sup>10</sup> en tant que tels, une bonne manière de résumer leurs contenus dans les professions de foi aurait été d'en déterminer les thèmes. Le *topic modelling* est une technique qui a fait ses preuves dans le domaine, notamment pour les textes politiques et en particulier les programmes électoraux<sup>11</sup>.

Ainsi, l'articulation entre sociographie et analyse textuelle, si elle demeure perfec-tible, ouvre des pistes pour l'étude du personnel politique. Les liens mis en évidence entre profil social et techniques de présentation de soi confirment l'intérêt d'une approche croissant variables « lourdes » et analyse du discours. L'étude de cas de 1968 complète la démarche initiée et permet de reconstituer les logiques de campagne, en comparant les

10. Lire par exemple Magali GUARESI *et al.*, « Entre rupture et continuité, le discours du PCF (1920-2020) ». *Histoire & mesure*, 2021/2 Vol. XXXVI, 2021, p.125-162, [shs.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2021-2-page-125?lang=fr](http://shs.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2021-2-page-125?lang=fr)

11. Le *Comparative Manifesto Project* tente notamment de mettre en avant une approche computationnelle des programmes politiques. On peut notamment citer Cäcilia ZIRN *et al.*, « Classifying Topics and Detecting Topic Shifts in Political Manifestos », *Proceedings of the International Conference on the Advances in Computational Analysis of Political Text*, 2016

professions de foi avec d'autres types d'archives électorales.

Ce travail exploratoire laisser entrevoir plusieurs prolongements. L'extension à un corpus plus large, par exemple régional, voire national, et qui impliquerait une technique de correction de l'OCR plus efficace, semble être un pré-requis. Un tel corpus pourrait permettre de généraliser les résultats obtenus, tandis que l'application de techniques comme le *topic modeling* pourrait révéler de manière plus systématique les thématiques privilégiées - au-delà des mots et des lemmes - selon les profils des candidats, en étudiant les inflexions entre programmes des partis et interprétations des candidats.

# Bibliographie

**Abélès Marc**, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Odile Jacob, « Hors collection », 1989.

**Alavidze Maia**, « The Use of Pronouns in Political Discourse », *International Journal of Arts & Sciences*, 2017, <https://www.universitypublications.net/ijas/0904/pdf/R6ME325.pdf>.

**Bertu Mahaut**, « Les candidats aux élections législatives de 2017 : sociographie et mise en scène de soi », Mémoire de master 2 en sociologie, Université de Nantes, 2018.

**Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Étienne**, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

**Bourdieu Pierre**, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 1991.

**Loïck Bourdois**, « NERmemberta-3entities (Revision 989f2ee) », Centre Aquitain des Technologies de l'Information et Electroniques, 2024, <https://huggingface.co/CATIE-AQ/NERmemberta-3entities>, doi :10.57967/hf/3640.

**Bouzereau Camille, Mayaffre Damon**, « Menaces sur le nous. De l'usage problématique des pronoms dans le discours politique français contemporain », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 77 | 2022, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 17 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/7778>.

**Broyer Philippe, Cassan Didier, Da Lage Olivier**, « Les candidats communistes aux élections législatives de 1973 et 1978 », *Revue française de science politique*, 29<sup>e</sup> année, n°2, 1979, p. 213-229.

**Bruneau Yvan (dir.), Laferté Gilles (dir.), Mischi Julian (dir.), Renahy Nicolas (dir.), Mischi Julian (dir.)**, *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018.

**Bué Nicolas, Fertikh Karim, Hauchecorne Mathieu (dir.)**, *Les programmes politiques*, Presses universitaires de Rennes, 2016, <https://doi.org/10.4000/books.pur.73476>.

**Buron Claude**, « Les élections législatives des 5 et 12 mars 1967 dans le département de Loir-et-Cher », Mémoire pour le Diplôme d'études supérieures en Science politique, Université de Poitiers, 1967.

**Castagnez-Ruggiu Noëlline**, « L'avenir dans les professions de foi socialistes de la IV<sup>e</sup> République », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°21-22, 1991, p. 89-92, [https://www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_1991\\_num\\_21\\_2\\_410716](https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1991_num_21_2_410716).

**Chanvril Flora**, « MetSem#37 : Introduction aux expressions régulières (regex) (Jean-Baptiste Pressac, Pierre-Guillaume Prigent et Sébastien de Villèle, Université de Bretagne Occidentale) », MetSem, 2023 <https://doi.org/10.58079/reky>

**Clerc Paul**, « Changement dans la structure socio-professionnelle de la France entre 1954 et 1962 », *Population*, 19<sup>e</sup> année, n°4, 1964, p. 683-706.

**Dogan Mattei**, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2017 (rééd.).

**Dogan Mattei**, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 1967, 8-4. p. 468-492.

**Dogan Mattei**, « Changement de régime et changement de personnel », dans *L'établissement de la Cinquième République. Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Cahiers de la FNSP, Armand Collin, 1960.

**Fabre-Rosane Gilles, Guédé Alain**, « Sociologie des candidats aux élections législatives de mars 1978 », *Revue française de science politique*, 28<sup>e</sup> année, n°5, 1978, p. 840-858.

**Guaresi Magali, Mayaffre Damon**, « Intelligence artificielle et discours politique. Quelles plus-values interprétatives ? Application aux corpus parlementaire et présidentiel contemporains », *L'intelligence artificielle des textes. Des algorithmes à l'interprétation*, 17, Honoré Champion, p.131-182, 2021, Lettres numériques, <https://hal.science/hal-03347997/document>.

**Guaresi Magali et al.**, « Entre rupture et continuité, le discours du PCF (1920-2020) ». *Histoire & mesure*, 2021/2 Vol. XXXVI, 2021, p.125-162, [shs.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2021-2-page-125?lang=fr](http://shs.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2021-2-page-125?lang=fr).

**Guaresi Magali**, *Parler au féminin. Les professions de foi des député · e · s sous la Cinquième République (1958-2007)*, Paris, L'Harmattan, 2018.

**Guaresi Magali**, « Cooccurrences, contrastes et caractérisation textuels. Applications à un corpus de professions de foi électorales (1958 – 2007) », 13th International

Conference on Statistical Analysis of Textual Data, Université Nice Sophia Antipolis - CNRS, Jun 2016, Nice, France, p.439 - 451.

**Guédé Alain, Rozenblum Serge-Allain**, « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanence et changements », *Revue française de science politique*, 31<sup>e</sup> année, n°5-6, 1981, p. 982-998.

**Goguel François**, « Les élections législatives des 5 et 12 mars 1967 », *Revue française de science politique*, 17<sup>e</sup> année, n°3, 1967, p. 429-467.

**Jurafsky Dan, Martin James H.**, *Speech and Language Processing. An Introduction to Natural Language Processing, Computational Linguistics, and Speech Recognition with Language Models*, 3rd edition, 2025, <https://web.stanford.edu/~jurafsky/slp3/>.

**Karila-Cohen Pierre**, « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête ». *Genèses*, 2010/2 n° 79, 2010. p.116-134, [shs.cairn.info/revue-geneses-2010-2-page-116?lang=fr](http://shs.cairn.info/revue-geneses-2010-2-page-116?lang=fr).

**Le Bart Christian**, « Parler en politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, URL : <http://journals.openedition.org/mots/19867>.

**Le Bart Christian**, *Le discours politique*, Presses Universitaires de France, 2009 [https://shs.cairn.info/le-discours-politique--9782130493747?lang=fr](http://shs.cairn.info/le-discours-politique--9782130493747?lang=fr).

**Leblanc Jean-Marc**, « Phraséologie et formules rituelles dans le discours politique, l'expérimentation en lexicométrie », *Lidil* [En ligne], 53 | 2016, URL : <http://journals.openedition.org/lidil/3930>.

**Le Pennec Caroline**, « Strategic Campaign Communication : Evidence from 30,000 Candidate Manifestos », *The Economic Journal*, 134 (February), 785–810, 2023, <https://doi.org/10.1093/ej/uead082>.

**Le Pennec Caroline et al.**, « KEEP YOUR ENEMIES CLOSER : STRATEGIC PLATFORM ADJUSTMENTS DURING U.S. and FRENCH ELECTIONS », Working Paper 31503, 2023.

**Longhi Julien**, « Explorer les mots du politique dans la transformation numérique. Analyser le lexique politique dans des contextes et selon des ressources en évolution », *Lingue e Linguaggi*, 2024, 10.1285/i22390359v65p361. hal-04848163.

**Michon Sébastien, Ollion Etienne**, « Sociographie des parlementaires », *Traité d'études parlementaires*, 2018

**Mischy Julian**, *Le parti des communistes. Histoire du Parti communiste français*

*de 1920 à nos jours*, Marseille, Hors d'atteinte, coll. « Faits & idées », 2020.

**Mischi Julian**, « La fabrique d'une élite municipale Alliances de classe et coopération politique dans un bourg rural depuis 1945 », *Revue française de science politique*, 73(1), 63-84, <https://doi.org/10.3917/rfsp.731.0063>.

**Moiraghi Eleonora**, « Entretien avec Odile Gaultier-Voituriez, coresponsable du projet Archelec au titre du CEVIPOF », le Centre de recherches politiques de Sciences Po. PROJET ARCHELEC 4 - CollEx-Persée, <https://doi.org/10.58079/bbxsd>

**Monneron Jean-Louis, Rowley Anthony**, *Histoire du peuple français. Les 25 ans qui ont changé la France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1986.

**Moretti Franco**, *Graphs, Maps, Trees. Abstract Models for Literary History*, Verso, 2005.

**Moualek Jérémie**, « Être du parti sans en avoir l'air. Une sociologie visuelle de l'affiliation partisane au prisme des professions de foi d'une commune du Var (1947-2020) », *Politix*, 2022/2 n° 138, p. 99-125.

**Offerlé Michel**, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 39<sup>e</sup> année, N. 4, 1984, p. 681-716.

**Offerlé Michel**, *La profession politique. XIX-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 1999 (rééd. 2017).

**Offerlé Michel**, « 7. La profession politique en question : habits usés et habits neufs du capital politique », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1 n° 18, 2016, p.108-118, shs. cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2016-1-page-108?lang=fr

**Ollion Étienne**, *Les candidats. Novices et professionnels en politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2021.

**Parschan Patrick**, « Computational Scaling of Political Positions from Textual Data Using Word Embeddings », SocArXiv, 17 Jan. 2023. Web.

**Poudat Céline, Landragin Frédéric**, *Explorer un corpus textuel : Méthodes - pratiques - outils*, De Boeck Supérieur, <https://doi.org/10.3917/dbu.pouda.2017.01>.

**Pozzi Jérôme**, « Investitures, parachutages et communication politique des candidats gaullistes lors de la campagne des élections législatives de 1967 », <https://books.openedition.org/pur/51562?lang=fr>.

**Prost Antoine**, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

**Reclus Philippe**, *La République impatiente ou le club des Jacobins (1951-1958)*, Éditions de la Sorbonne, 1987, <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.70039>

**Rigat Françoise**, « “Mes chers compatriotes” : stratégies discursives de l’interpellation des électeurs dans les professions de foi », *Corela* [En ligne], HS-8 | 2010, mis en ligne le 30 avril 2014, consulté le 17 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/corela/783>.

**Rouban Luc**, « Sociologie politique des députés de la V<sup>e</sup> République, 1958-2007 », *Les Cahiers du CEVIPOF*, 2011, Les députés, 55, p .3-121.

**Sineau Mariette**, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République : De l’exclusion à l’entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po. « Académique », 2011.

**Sineau Mariette**, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Presses de sciences po, Paris, 2001.

**Zirn Cäcilia et al.**, « Classifying Topics and Detecting Topic Shifts in Political Manifestos », *Proceedings of the International Conference on the Advances in Computational Analysis of Political Text*, 2016

## Sources

### 3.5.1 Listes des candidats aux élections législatives du ministère de l’Intérieur (1958-1981)

*Liste des candidats aux élections législatives : 23–30 novembre 1958*. Paris : Impr. nationale. 1958.

*Liste des candidats aux élections législatives : 18–25 novembre 1962*. Paris : Impr. nationale. 1962.

*Liste des candidats aux élections législatives : 5–12 mars 1967*. Paris : Impr. nationale. 1967.

*Liste des candidats aux élections législatives : 23–30 juin 1968*. Paris : Impr. nationale. 1968.

*Liste des candidats aux élections législatives : 4–11 mars 1973*. Paris : Impr. nationale. 1973.

*Liste des candidats aux élections législatives : 12–19 mars 1978*. Paris : Impr. nationale. 1978.

*Liste des candidats aux élections législatives : 14–21 juin 1981.* Paris : Impr. nationale, 1981.

### 3.5.2 Sitographie

Dépôt des archives électorales du CEVIPOF sur archive.org : <https://archive.org/details/archiveselectoralesducevipof>

Site interactif du projet Archelec : <https://archelec.sciencespo.fr>

Requête pour obtenir les professions de foi en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher pour les élections législatives de la période 1958-1981 : <https://archelec.sciencespo.fr/explorer?annee=1958%7C1962%7C1967%7C1968%7C1973%7C1978%7C1981&contexte-election=1%C3%A9l%C3%A9gislative&departement-insee=28+-+Eure-et-Loir%7C41+-+Loir-et-Cher>

Site du dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social, dit Maitron : <https://maitron.fr>

Site de l'Assemblée nationale, notamment la base de données pour les biographies des députés : <https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>

Site de Grégoire David, qui cartographie les subdivisions administratives de France : <https://france-geojson.gregoiredavid.fr>

Site des nomenclatures PCS de l'Insee : <https://www.nomenclature-pcs.fr>

### 3.5.3 Fonds d'archives

#### Sciences po / fonds CEVIPOF | Archives numérisées

##### Élections législatives de 1958

- EL 9 (Eure-et-Loir)
- EL 10 (Loir-et-Cher)

##### Élections législatives de 1962

- EL 27 (Eure-et-Loir)
- EL 28 (Loir-et-Cher)

##### Élections législatives de 1967

- EL 43 (Eure-et-Loir)
- EL 44 (Loir-et-Cher)

##### Élections législatives de 1968

- EL 47 (Eure-et-Loir)

- EL 48 (Loir-et-Cher)

**Élections législatives de 1973**

- EL 66 (Eure-et-Loir et Loir-et-Cher)

**Élections législatives de 1978**

- EL 103 (Eure-et-Loir et Loir-et-Cher)

**Élections législatives de 1981**

- EL 134 (Eure-et-Loir)
- EL 135 (Loir-et-Cher)

**Archives départementales d'Eure-et-Loir**

***Cabinet du préfet, 1951-1995, 1115 W***

- 1115 W 6
- 1115 13-19

***Cabinet du préfet, 1945-1981, 1082 W***

- 1082 W 21-27

***Préfecture d'Eure-et-Loir, 1946-1994, 1091 W***

- 1091 W 54
- 1091 W 56
- 1091 W 60-64
- 1091 W 71-72

***Préfecture d'Eure-et-Loir, 1934-1976, 115W***

- 115 W 47-48
- 115 W 50
- 115 W 54
- 115 W 58

**Archives départementales de Loir-et-Cher**

***Sous-préfecture de Vendôme – Législatives (18 et 25 novembre 1962) ; dossier général : instructions, rapports, notes d'information, arrêtés préfectoraux d'organisation, correspondance, professions de foi, sondages, contentieux.***

- 607 W 16

**Préfecture de Loir-et-Cher** – *Élections législatives : rapports, correspondances, messages, des 18 et 25 novembre 1962*

- 3 W 288

**Services des renseignements généraux** : *Elections législatives : instructions, informations, études, rapports, réunions électorales, journaux, candidatures, affiches, tracts, résultats, 1962-1967 & 1968-1973.*

- 1652 W 46-47

# Annexes

## Annexe A - Candidats aux législatives et députés d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, 1958 à 1981

Note : Un contour en noir indique une qualification au second tour, le nom en gras signifie l'élection - être en tête au premier tour ne garantit pas la victoire, d'où certains « deuxièmes » en gras.

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>
1958	<b>E. Desouches (Radsoc)</b>	P. July (CNIP)	J. Lelièvre (UNR)	M. Chartrain (PCF)	A. Gagnon (SFIO)	R. Mignan (UFF)			
1962	<b>E. Desouches (Radsoc)</b>	J. Lelièvre (UNR)	M. Chartrain (PCF)	R. Foucart (PSU)					
1967	<b>E. Desouches (Radsoc)</b>	C. Gerbet (RI)	A. Essirard (PCF)	S. Sopena (CD)	R. Foucart (PSU)				
1968	C. Gerbet (RI)	<b>E. Desouches (Radsoc)</b>	J. Lelièvre (UDR)	A. Essirard (PCF)	J. Legué (CD)	P. July (Modérés)	P. Mathet (MPR)	M. Vasseur (PSU)	C. Cézard (TD)
1973	<b>C. Gerbet (RI)</b>	M. Castaing (MR)	G. Lemoine (PS)	A. Essirard (PCF)	L. Lanchon (LO)				
1978	G. Lemoine (PS)	<b>C. Gerbet (UDF)</b>	A. Essirard (PCF)	J. Lelièvre (RPR)	M. Castaing (MR)	L. Lanchon (LO)	P. Rivais (LCR)	D. Foucault (FN)	
1981	<b>G. Lemoine (PS)</b>	<b>M. Pelletier (UDF)</b>	C. Vandenbergaerde (RPR)	A. Essirard (PCF)	A. Charrier (SE)				

FIGURE 3 – Candidats et élections législatives dans la première circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>
1958	<b>E. Thorailler (UNR)</b>	G. Rastel (CR)	J. Cauchon (Modérés)	É. Vivier (SFIO)	Ch. Hubert (PCF)	M. Bouillon (UFF)		
1962	<b>E. Thorailler (UNR)</b>	É. Vivier (SFIO)	G. Juillot (PCF)	H. Morny (Radsoc)	J. Hublot (CNIP)			
1967	É. Vivier (SFIO)	<b>E. Thorailler (UDR)</b>	G. Juillot (PCF)	G. Goujard (CD)				
1968	<b>E. Thorailler (UDR)</b>	É. Vivier (SFIO)	J. Cauchon (CD)	G. Juillot (PCF)	J. Dujardin (PSU)			
1973	M. Legendre (PS)	<b>E. Thorailler (UDR)</b>	G. Juillot (PCF)	G. Goujard (CD)	R. Tardif (CNIP)	A. Moreau-Defarges (Radsoc)	D. Marx (LCR)	
1978	M. Taugourdeau (RPR)	<b>M. Legendre (PS)</b>	Y. Cauchon (UDF)	N. Hernandez (PCF)	A.-Ch. Meyer (PSD)	N. Giraud (LO)	J.-P. Stirbois (FN)	F. Mas (LCR)
1981	<b>F. Gaspard (PS)</b>	M. Taugourdeau (RPR)	Y. Cauchon (UDF)	N. Hernandez (PCF)	J.-P. Stirbois (FN)	F. Mas (LCR)		

FIGURE 4 – Candidats et élections législatives dans la deuxième circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
1958	<b>M. Hoguet (app. UNR)</b>	H. Bonnet (Radsoc)	M. Perche (PCF)	F. de Montford (UNR)	R. Huwart (SFIO)	R. Huteau (UFF)	G. Serfati (CR)
1962	<b>M. Hoguet (UNR-UDT)</b>	M. Perche (PCF)	G. Cupfer (Radsoc/SFIO)	A. de Layre (CNIP)	F. de Montfort (DVC)		
1967	<b>M. Hoguet (UD-V<sup>e</sup>)</b>	M. Perche (PCF)	P. Gauchery (FGDS)	P. Antier (DVC)	D. Cognéau (PSU)		
1968	<b>M. Hoguet (UDR)</b>	R. Huwart (FGDS)	M. Perche (PCF)				
1973	<b>M. Dousset (DVD-URP)</b>	M. Perche (PCF)	R. Huwart (DVG)	Ph. Lamirault (MRG-UGSD)	Ch. Neveu (MR)	P. Devaux (CNIP)	
1978	<b>M. Dousset (UDF-PR)</b>	R. Huwart (MRG)	J. Hardy (PCF)	J. Le Marrec (RPR)	S. Palmier (FN)		
1981	<b>M. Dousset (UDF-PR)</b>	B. Gallet (PS)	F. Huwart (MRG)	J. Hardy (PCF)			

FIGURE 5 – Candidats et élections législatives dans la troisième circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>
1958	<b>A. Burlot (MRP)</b>	R. Bruyneel (CNIP)	R. Levasseur (PCF)	E. Mounin (SFIO)		
1962	<b>R. Goemaere (UNR)</b>	A. Burlot (MRP)	F. Jugeau (PCF)	J. Renaudin (PSU)	A. Mallet (UFF)	
1967	<b>P. Sudreau (CD)</b>	R. Goemaere (UDR)	R. Piquet (PCF)	P. Foulet (FGDS)		
1968	<b>P. Sudreau (CD)</b>	J.-F. Deniau (UDR)	R. Piquet (PCF)	Ch. Viard (FGDS-Rad)	J. Billeau (PSU)	
1973	<b>P. Sudreau (CD)</b>	R. Leclerc (PCF)	M. Fichant (PS)	M. Hermelin (SE)	B. Lefresne (PSU)	L. Martin (LCR)
1978	<b>P. Sudreau (UDF)</b>	A. Rannou (PS)	P. Sabourin (PCF)	Y. Elbory (PSU)	L. Szotowski (LO)	L. Martin (LCR)
1981	<b>F. Mortelette (PS)</b>	<b>J. Blot (UDF)</b>	P. Sabourin (PCF)	G. Belorgey (SE)	Y. Elbory (PSU)	

FIGURE 6 – Candidats et élections législatives dans la première circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>
1958	<b>P. Comte-Offenbach (UNR)</b>	K. Loustau (SFIO)	G. Daudu (CNIP)	B. Paumier (PCF)	A. de Briey (MRP)	
1962	<b>J. Thyraud (UNR)</b>	K. Loustau (SFIO)	B. Paumier (PCF)	G. Daudu (CNIP)	A. de Briey (Modérés)	
1967	<b>K. Loustau (SFIO)</b>	J. Thyraud (UDR)	B. Paumier (PCF)	R. Lafosse (CD)		
1968	<b>R. Corrèze (UDR)</b>	K. Loustau (SFIO)	B. Paumier (PCF)			
1973	<b>R. Corrèze (UDR)</b>	L. Gigaud (PS)	J. Auger (PCF)	G. Martineau (MR)	A. Sornin (LO)	J.-M. Boucher (SE)
1978	<b>R. Corrèze (UDR)</b>	J. Lorgeoux (PS)	J. Delanoue (PCF)	C. Bedu (LO)		
1981	<b>R. Corrèze (UDR)</b>	J. Lorgeoux (PS)	J. Delanoue (PCF)	J.-C. Bourgait (DVG)		

FIGURE 7 – Candidats et élections législatives dans la deuxième circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981

	Candidat(e) élu(e)	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>
1958	<b>P. Mahias (MRP)</b>	G. Yvon (SFIO)	R. Pesquet (UFF)	R. Hamel (PCF)	P. Denis (CNIP)	G.-Ch. Desanges (UNR)
1962	G. Yvon (SFIO)	<b>P. Mahias (MRP)</b>	G. Domengie (UNR)	R. Leclerc (PCF)	V. Laury (UFF)	J. Bidault (Radsoc)
1967	<b>G. Yvon (SFIO)</b>	<b>P. Mahias (MRP)</b>	A. Pérone (UDR)	J. Leleu (PCF)		
1968	P. Cormier (CD)	<b>G. Yvon (SFIO)</b>	Ch.-B. Dufour (UDR)	J. Pejot (PCF)	Ch. Desjardins (RI)	
1973	<b>J. Desanlis (CDP)</b>	R. Girond (PS)	P. Fauchon (CD)	Cl. Breton (PCF)		
1978	<b>J. Desanlis (UDF)</b>	R. Girond (PS)	B. Hemme (PCF)	Ph. Moutié (ÉCO78)	N. Lheron (LO)	R. Deniau (PSU)
1981	<b>J. Desanlis (UDF)</b>	R. Girond (PS)	B. Hemme (PCF)			

FIGURE 8 – Candidats et élections législatives dans la troisième circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981

	1 - Chartres	2 - Dreux	3 - Nogent-le-Rotrou/ Châteaudun
1958	Edmond Desouches (PRRS)	Edmond Thoraillier (UNR)	
1962		Émile Vivier (SFIO)	
1967		Edmond Thoraillier (UDR)	Michel Hoguet (UNR-UDR)
1968	Claude Gerbet (RI)	Maurice Legendre (PS)	
1973		Martial Taugourdeau (RPR)	
1978	Georges Lemoine (PS)	Françoise Gaspard (PS)	Maurice Dousset (DVD-UDF)
1981			

FIGURE 9 – Députés d'Eure-et-Loir, 1958-1981

	1 - Blois	2 - Romorantin	3 - Vendôme
1958	André Burlot (MRP)	Pierre Comte-Offenbach (UNR)	Pierre Mahias (MRP)
1962	Roger Goemaere (UNR)	Kléber Loustau (SFIO)	Gérard Yvon (SFIO)
1967			
1968			Paul Cormier (CD)
1972 P. Cormier décédé	Pierre Sudreau (CD-CDP-CDS)	Roger Corrèze (UDR-RPR)	
1973			
1978			Jean Desanlis (CDP-UDF)
1981	François Mortelette (PS)		

FIGURE 10 – Députés de Loir-et-Cher, 1958-1981

## Annexe B - Candidats successivement titulaires et suppléants

TABLE 1 – Description des candidats mixtes (titulaire et suppléant)

Nom	Titulaire (1er tour)	Suppléant (1er tour)	Total candidatures	Qualifications (2 <sup>e</sup> tour)
<b>2 candidatures au total</b>				
Antoine de Layre	1	1	2	1
Georges Domengie	1	1	2	1
Jean Legué	1	1	2	1
Michel Velment	1	1	2	1
Pierre Mathet	1	1	2	1
Paul Gauchery	1	1	2	1
Etienne Bernier	1	1	2	0
<b>3 candidatures au total</b>				
François Mortelette	2	1	3	3
Marcel Chartrain	2	1	3	3
<b>4 candidatures au total</b>				
Fernand Jupeau	2	2	4	4
Raymond Hamel	1	3	4	4
Roger Leclerc	2	2	4	4
Bernard Paumier	3	1	4	4
Robert Huwart	3	1	4	4
Lucien Gigaud	1	3	4	4
<b>5 candidatures au total</b>				
Jean Desanlis	3	2	5	5
Michel Castaing	2	3	5	5
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>59</b>	<b>46</b>

## Annexe C - Lexique des sigles politiques par familles, 1958-1981 (Années d'apparition)

### Partis trotskistes

**LC** Ligue communiste (1973)

**LCR** Ligue communiste révolutionnaire (1978, 1981)

**LO** Lutte ouvrière (1968, 1973, 1978, 1981)

### Gauche communiste

**PCF** Parti communiste français (1958, 1962, 1967, 1968, 1973, 1978, 1981)

## Gauche non communiste

**FAG** Front autogestionnaire (1978)

**FGDS** Fédération de la gauche démocrate et socialiste (1967, 1968)

**PF** Parti féministe (1978)

**PS** Parti Socialiste (1973, 1978, 1981)

**PSD** Parti socialiste démocrate (1978)

**PSU** Parti socialiste unifié (1962, 1967, 1968, 1973, 1978)

**SFIO** Section française de l'Internationale ouvrière (1958, 1962, 1967, 1968)

**SOSE** SOS Environnement (1978)

**UGSD** Union de la gauche socialiste et démocrate (1973)

## Radicaux

**CRDAD** Comité républicain démocratique de l'arrondissement de Dreux (1958)

**MR** Mouvement réformateur (1973, 1978)

**MRG** Mouvement des radicaux de gauche (1973, 1978, 1981)

**PRRRS** Parti républicain, radical et radical-socialiste (1958, 1962, 1967, 1968)

**RD** Rassemblement démocratique (1962)

## Centre et centre-droit

**CD** Centre démocrate (1967, 1968, 1973)

**CDS** Centre des démocrates sociaux

**CPDM** Centre progrès et démocratie moderne

**CR** Centre républicain (1958, 1962, 1967, 1968, 1973)

**MPR** Mouvement pour la réforme (1968)

**MRP** Mouvement Républicain Populaire (1958, 1962)

**RD** Rassemblement démocratique

**UDF** Union pour la démocratie française (1978, 1981)

**RI** Républicains Indépendants (1962, 1967, 1968, 1973)

## Droite gaulliste

**CDR** Comités pour la défense de la République (1968)

**RPR** Rassemblement pour la République (1978, 1981)

**UDR** Union de démocrate pour la République (1967, 1968, 1973), et Union pour la défense de la République (1968)

**UNR** Union pour la nouvelle République (1958, 1962, 1967)

**URP** Union des républicains de progrès (1967, 1968, 1973)

## Partis agraires

**CNIP** Centre national des indépendants et paysans (1958, 1962, 1967)

**PP** Parti paysan (1958)

**UIP** Union des indépendants et paysans (1958)

## Extrême-droite

**DCF** Démocratie chrétienne de France (1958, 1962)

**FN** Front National (1978, 1981)

**UFF** Union et fraternité française (1958, 1962)

**USN** Union pour le salut national (1958, 1967)

## Divers

**AFCA** Association française pour la Communauté atlantique (1958, 1962, 1967)

**MTD** Mouvement Technique et démocratie (1978)

**SE** Sans Étiquette

## Annexe D - Données et code

Les données (tableaux et textes) et les notebooks des codes python utilisés sont disponibles à l'adresse GitHub suivante : [https://github.com/hilrache/Memoire\\_HN\\_PF](https://github.com/hilrache/Memoire_HN_PF)

Le tableau suivant liste les types de scripts python produits analyser le corpus :

---

**Types de scripts Python**

---

- Manipulation de fichiers .csv décrivant les diverses modalités des variables du corpus
  - Classification des professions des candidats par catégories (Insee et « Dogan »)
  - Comparaison entre le tableau déjà codé dans le cadre d'Archelec et le mien
  - Comparaison entre les deux tableaux et celui d'Archelec pour tous les candidats aux élections législatives en France (1958-1981)
  - Lemmatisation / tokenisation des textes
  - Tests de similarité avec TF-IDF, t-SNE, ACP
  - Détection d'expressions régulières :
    - \* mentions de noms de personnes (référence et autoréférence)
    - \* mentions de lieux (dont communes de naissance ou de résidence)
    - \* mentions d'organisations, dont organisations politiques / mentions de sigles (le plus souvent d'organisations)
      - \* mentions de statut d'ancien combattant ou résistant
  - Test du modèle NERCamemBERT de Loïck Bourdois
- 

TABLE 2 – Types de scripts Python produits pour l'analyse des données

# Table des figures

1.1	Cartes des circonscriptions d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, 1958-1981 (Archives départementales d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher) . . . . .	12
1.2	La capillarité socio-politique en 1958, Mattei Dogan (1960) . . . . .	20
2.1	Graphe de similarité entre les professions de foi, ACP (n=303) . . . . .	41
2.2	Clustering sur la similarité cosine (TF-IDF) du corpus, représentation par t-SNE - Pointage sur le Cluster 1 . . . . .	42
2.3	Recto de la profession de foi de Jean Bidault, RAD, 41-3, 1962 . . . . .	47
2.4	Extrait de la profession de foi de Philippe Lamirault (28-3, MRG, 1973, tour 1) . . . . .	48
2.5	Recto de la profession de foi d'Émile Vivier (28-2, SFIO, 1958, tour 1) . .	49
3.1	Carrières électives des candidats aux législatives de juin 1968, 3 <sup>e</sup> circonscription de Loir-et-Cher . . . . .	57
3.2	Tract d'entre-deux-tours de Pierre Comte-Offenbach (41-2, UNR, 1958) en réponse à Antoine de Briey. . . . .	61
3	Candidats et élections législatives dans la première circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981 . . . . .	72
4	Candidats et élections législatives dans la deuxième circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981 . . . . .	73
5	Candidats et élections législatives dans la troisième circonscription d'Eure-et-Loir, 1958-1981 . . . . .	73
6	Candidats et élections législatives dans la première circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981 . . . . .	74
7	Candidats et élections législatives dans la deuxième circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981 . . . . .	74
8	Candidats et élections législatives dans la troisième circonscription de Loir-et-Cher, 1958-1981 . . . . .	75
9	Députés d'Eure-et-Loir, 1958-1981 . . . . .	75
10	Députés de Loir-et-Cher, 1958-1981 . . . . .	75